



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Parc national du Canada

Jasper

Plan directeur

2022

Site du patrimoine
mondial de l'UNESCO



2022

Parc national du Canada

Jasper

Plan directeur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2022.

PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, 2022.

Papier : R64-105/28-2022F
978-0-660-41757-8

PDF : R64-105/28-2022F-PDF
978-0-660-41756-1

This document is also available in English.

Note aux lecteurs

La santé et la sécurité des visiteurs, du personnel et de l'ensemble de la population canadienne sont de la plus haute importance. Parcs Canada suit les conseils et les orientations des experts en santé publique pour limiter la propagation de la COVID-19 tout en permettant aux Canadiens et Canadiennes de découvrir le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Parcs Canada reconnaît que la pandémie de la COVID-19 peut avoir des effets imprévisibles sur le *Plan directeur du parc national du Canada Jasper*. Parcs Canada informera les peuples autochtones, les partenaires, les intervenants et le public de ces répercussions dans le cadre de la mise à jour annuelle sur la mise en œuvre de ce plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur le **PARC NATIONAL DU CANADA JASPER** :

Parc national du Canada Jasper
C. P. 10
Jasper (Alberta) T0E 1E0

Tél. : 780-852-6176
Télec. : 780-852-1865
Courriel : jasperinfo@pc.gc.ca
Site Web : www.parcscanada.gc.ca/fr/pn-np/ab/jasper

Sources des images de la page couverture
En haut, de la gauche vers la droite : Parcs Canada
En bas : Parcs Canada

Avant-propos



D'un océan à l'autre, les lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation sont une source de fierté pour toute la population canadienne. Ils reflètent le patrimoine naturel et culturel du Canada et racontent qui nous sommes, y compris les histoires, les cultures et les contributions des peuples autochtones.

Ces endroits prisés sont une priorité pour le gouvernement du Canada. Nous sommes résolus à protéger le patrimoine naturel et culturel, à élargir le réseau d'aires protégées et à contribuer au rétablissement des espèces en péril.

Nous devons en même temps continuer d'offrir des activités et des programmes innovateurs sur place et à distance pour permettre à un nombre accru de Canadiens et de Canadiennes de faire l'expérience de ces destinations emblématiques et de découvrir l'histoire, la culture et l'environnement.

En collaboration avec les communautés autochtones et des partenaires clés, Parcs Canada protège et restaure les lieux historiques et parcs nationaux; permet aux gens de découvrir l'histoire et la nature et de s'en rapprocher; contribue à maintenir, pour les collectivités locales et régionales, la valeur économique de ces lieux.

Ce nouveau *Plan directeur du parc national du Canada Jasper* vient appuyer cette vision.

Les plans directeurs sont élaborés par une équipe dévouée de Parcs Canada après de vastes consultations auprès de partenaires autochtones, d'autres partenaires et parties prenantes, de collectivités environnantes, et de visiteurs passés et présents. J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont contribué à ce plan pour leur dévouement et leur esprit de collaboration.

À titre de ministre responsable de Parcs Canada, j'applaudis à cet effort concerté, et j'ai le plaisir d'approuver le *Plan directeur du parc national du Canada Jasper*.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Steven Guilbeault', written in a cursive style.

Steven Guilbeault

*Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
et ministre responsable de Parcs Canada*

Recommandations

Recommandé par :



Ron Hallman
Président et directeur général
Parcs Canada



Andrew Campbell
Vice-président principal
Direction générale des opérations



Alan Fehr
Directeur
Unité de gestion de Jasper

Résumé

Le présent plan directeur fournit une orientation stratégique pour le parc national Jasper pour les dix prochaines années. Il remplace le plan directeur de 2010 et fournit une orientation à jour qui respecte le mandat de Parcs Canada et son engagement à l'égard de l'intendance du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'UNESCO. Les partenaires autochtones, les groupes d'intervenants et le public ont été consultés dans le cadre de la rédaction du présent plan directeur et ont contribué à façonner l'orientation future du parc national.

Créé en 1907, le parc national Jasper est le plus grand et le plus septentrional des parcs nationaux des montagnes Rocheuses canadiennes. Le parc s'étend sur 11 228 kilomètres carrés de grandes vallées, de montagnes escarpées, de glaciers, de vastes forêts, de prés alpins et de rivières sauvages le long du versant est des montagnes Rocheuses. Des animaux sauvages emblématiques comme les grizzlis, les caribous, les carcajous et les chèvres de montagne font partie intégrante de ce paysage.

Le présent plan trace la voie à suivre pour que Parcs Canada continue de protéger cet écosystème unique, en faisant face à des défis permanents et émergents, notamment les menaces que représentent les changements climatiques, les espèces envahissantes et les maladies, ainsi que la modification de l'habitat à l'extérieur des limites du parc. Le plan présente également des approches pour protéger et mettre en valeur les ressources culturelles du parc de manière à respecter leurs origines diverses et leur importance.

Ce plan reconnaît les connaissances que les Autochtones possèdent sur ce paysage et leur rôle vital, et présente des stratégies relatives à la façon dont Parcs Canada collaborera avec ses partenaires des Anishinabe, des Dene-zaa, des Nehiyawak, des Secwépemc, des Stoney Nakoda et des Métis pour gérer ce parc. Parcs Canada cherchera à faciliter le rétablissement des liens de ses partenaires autochtones avec les terres et les eaux utilisées traditionnellement, à créer des plateformes où ces partenaires pourront faire connaître leurs cultures, leurs histoires et leurs savoirs, et à accroître leur participation à des initiatives visant à protéger les terres du parc et à en prendre soin.

Le parc national Jasper accueille des millions de visiteurs chaque année. Ce plan définit une stratégie visant à favoriser des expériences durables et de haute qualité pour les visiteurs, enracinées dans la nature et la culture distinctives du parc. Ce plan établit également des approches destinées à favoriser une utilisation respectueuse et responsable du parc, ainsi que le soutien à long terme d'une nature sauvage non perturbée.

Ce plan comprend six stratégies clés qui, ensemble, décrivent comment Parcs Canada réalisera la vision présentée à la section 5. Une orientation détaillée pour deux zones de gestion, la collectivité de Jasper et la vallée Tonquin est également fournie. Le plan présente des objectifs et des cibles détaillés pour guider la gestion du parc et la prise de décision pour chaque stratégie clé et chaque zone de gestion. Les stratégies clés du plan sont les suivantes :

1. Conservation du patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations futures;
2. Expériences authentiques adaptées au territoire;
3. Renforcement des relations avec les Autochtones;
4. Communication, collaboration et apprentissages communs;
5. Gestion de l'aménagement;
6. Changement climatique et adaptation.

Le plan se termine par un résumé de l'évaluation environnementale stratégique effectuée dans le cadre de ce plan. Cette évaluation a examiné les effets environnementaux potentiels de la mise en œuvre de l'orientation dans le plan directeur, avec un accent sur les effets cumulatifs potentiels. L'évaluation a permis de déterminer que la mise en œuvre des stratégies, des objectifs et des mesures prévues dans le plan aura des effets positifs sur l'environnement pendant sa durée, et qu'aucun effet négatif important n'est entrevu.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Avant-propos | iii |
| Recommandations | v |
| Résumé | vii |
| 1.0 Introduction..... | 1 |
| 2.0 Importance du parc national Jasper | 4 |
| 3.0 Contexte de planification | 5 |
| 4.0 Élaboration du plan directeur..... | 9 |
| 5.0 Vision..... | 10 |
| 6.0 Stratégies clés..... | 11 |
| 7.0 Approche de gestion par secteur..... | 29 |
| 8.0 Zonage et réserve intégrale désignée | 33 |
| 9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique | 39 |
| | |
| Cartes | |
| Carte 1 : Cadre régional du parc national du Canada Jasper | 2 |
| Carte 2 : Carte du parc national Jasper..... | 3 |
| Carte 3 : Secteurs de gestion de la collectivité de Jasper et de la vallée Tonquin | 29 |
| Carte 4 : Aperçu des zones du parc national Jasper..... | 34 |
| Carte 5 : Réserve intégrale du parc national Jasper | 34 |

1.0 Introduction

Parcs Canada administre l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux pour que puissent en profiter les générations d'aujourd'hui et de demain. La gestion stratégique et axée sur le futur de chaque lieu historique national, parc national, aire marine nationale de conservation et canal historique administré par Parcs Canada appuie la vision de l'Agence :

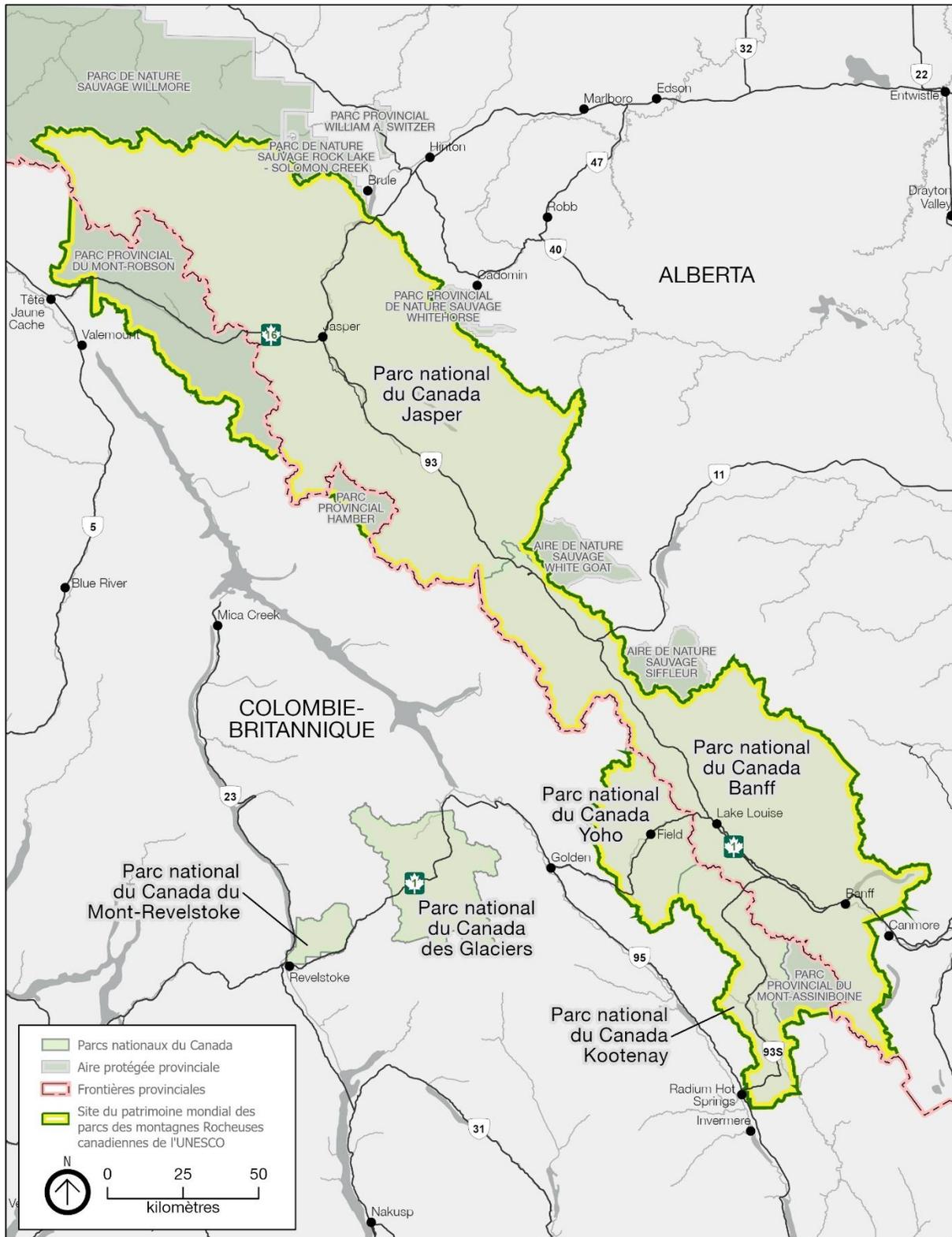
Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens et des Canadiennes, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada doit préparer un plan directeur pour chaque parc national. Le *Plan directeur du parc national du Canada Jasper*, une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, permet de s'assurer que Parcs Canada respecte son obligation de rendre compte à la population canadienne en décrivant comment la gestion du parc mènera à des résultats mesurables appuyant le mandat de l'Agence.

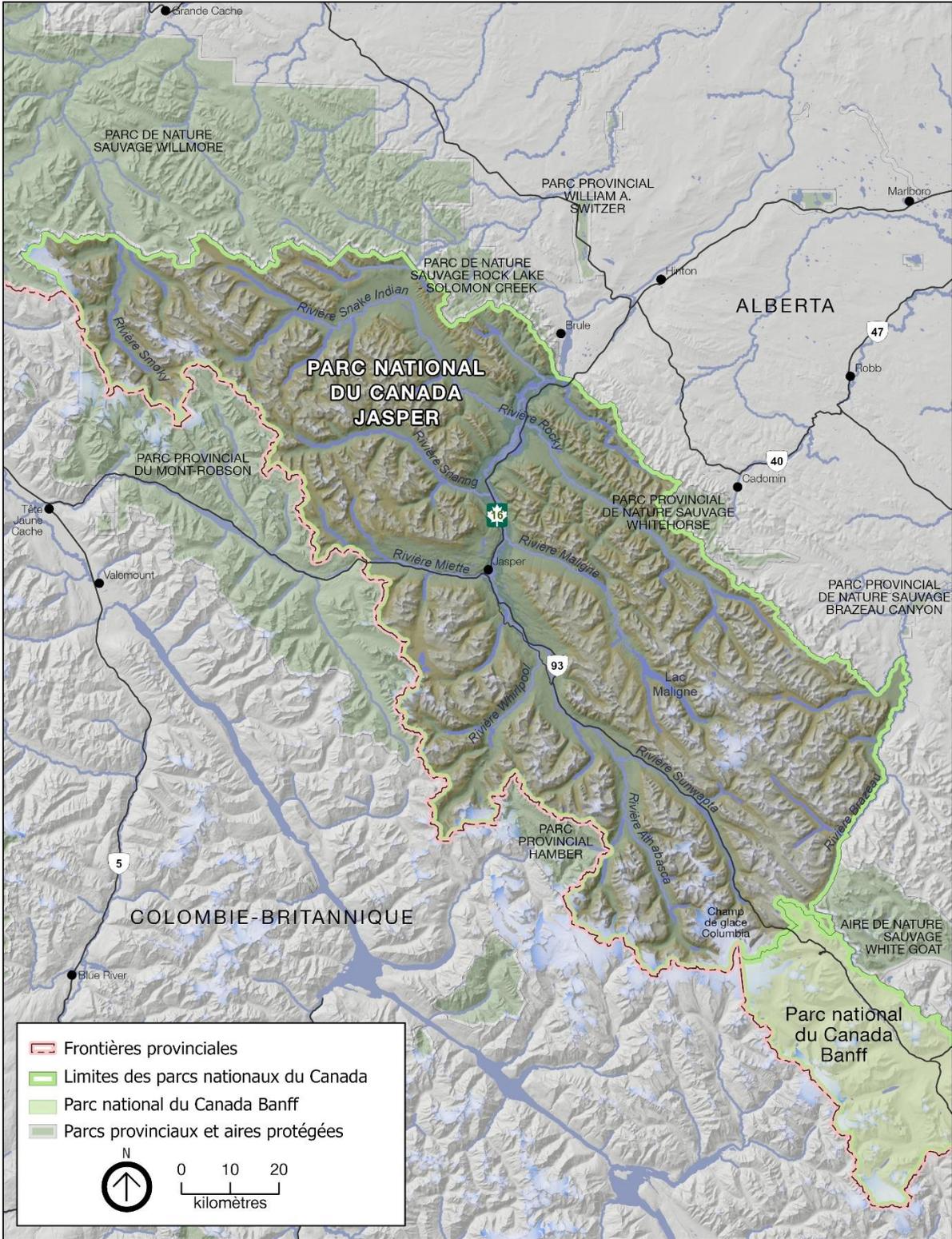
Les peuples autochtones sont des partenaires importants dans l'intendance du parc national Jasper, avec des liens aux terres et aux eaux depuis les temps immémoriaux. Les peuples autochtones, les intervenants, les partenaires et la population canadienne ont participé à la préparation du plan directeur, contribuant ainsi à l'établissement de l'orientation future du parc national Jasper. Le plan décrit une orientation claire et stratégique pour la gestion et l'exploitation du parc national Jasper en formulant une vision, des stratégies et des objectifs clés. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur, et il procédera à l'examen de ce dernier tous les dix ans ou avant, au besoin.

Ce plan directeur n'est pas une fin en soi. Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre, pour s'assurer qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera l'engagement continu et la consultation, le cas échéant, à l'égard de la gestion du parc national Jasper dans les années à venir.

Carte 1 : Cadre régional du parc national du Canada Jasper



Carte 2 : Carte du parc national Jasper



2.0 Importance du parc national Jasper

Bien avant que Jasper ne devienne un parc national, les Premières Nations et les Métis habitaient sur ces terres et s'y étaient établis. Certains groupes vivaient dans la région toute l'année, tandis que d'autres y venaient sur une base saisonnière pour la récolte, des cérémonies, des déplacements ou le commerce.

Le parc a été créé en 1907. Peu après, les peuples autochtones ont été déplacés de force et exclus des limites du parc, car les politiques du gouvernement colonial de l'époque considéraient que les peuples autochtones étaient incompatibles avec l'établissement d'un parc. D'autres politiques du gouvernement du Canada, notamment des restrictions sur la chasse et la cueillette, des restrictions sur la sortie des réserves, des interdictions relatives aux pratiques culturelles et aux cérémonies, et le placement d'enfants dans des pensionnats, ont également empêché les peuples autochtones de circuler, de récolter des plantes et d'exercer leurs pratiques culturelles dans ce qui est maintenant le parc. Ces pratiques et politiques gouvernementales ont déconnecté les peuples autochtones de leurs terres ancestrales et ont eu des répercussions négatives importantes sur leurs communautés, qui persistent encore aujourd'hui.

Aujourd'hui, le parc national Jasper comprend 11 228 kilomètres carrés de grandes vallées, de montagnes escarpées, de glaciers, de vastes forêts, de prés alpins et de rivières sauvages sur les versants est des montagnes Rocheuses canadiennes, ce qui en fait le parc national canadien le plus grand et le plus septentrional des parcs nationaux des Rocheuses.

Une voie ferrée transcontinentale et l'autoroute Transcanadienne traversent aujourd'hui les montagnes de Jasper par le Col Yellowhead, suivant une route autrefois empruntée par les peuples autochtones, les explorateurs et les commerçants de fourrures. La collectivité de Jasper est passée d'une localité de limite divisionnaire ferroviaire à un centre de visiteurs dynamique où vivent près de 5 000 personnes, et les terrains de camping, les gîtes et les hôtels ont remplacé les camps de pourvoyeurs de chevaux. La direction travaille aujourd'hui avec ses partenaires des Anishinabe, des Dene-zaa, des Nehiyawak, des Secwépemc, des Stoney Nakoda et des Métis autrefois exclus du parc pour faciliter le rétablissement des liens entre ces peuples et leur territoire traditionnel, dans un esprit de réconciliation.

Le parc national Jasper se classe au second rang du palmarès des parcs nationaux les plus fréquentés du réseau de Parcs Canada. Il offre diverses possibilités touristiques et récréatives, et 97 pour cent de sa superficie est entretenu comme de vastes étendues sauvages où les aménagements sont rares ou inexistantes. Le parc représente l'une des principales aires protégées du corridor de terres sauvages et d'eaux s'étendant de Yellowstone au Yukon, et son importance transcende largement ses limites physiques.

Voici certaines caractéristiques naturelles et culturelles distinctives du parc national Jasper :

- L'époustouffant paysage offert par la région naturelle des montagnes Rocheuses, qui ont été formées par des processus géologiques anciens et creusées par la puissance de l'eau et de la glace.
- De sinueuses rivières d'eaux vives et des lacs alimentés par des glaciers qui forment trois grands réseaux hydrographiques : celui de la rivière Athabasca, celui de la rivière Saskatchewan Nord et celui de la rivière de la Paix.
- De vastes forêts subalpines, des prés alpins et une variété d'habitats montagnards, y compris des tremblaies, des prairies et des forêts de Douglas taxifolié.
- Nombre des plus grands mammifères terrestres de l'Amérique du Nord et emblèmes de l'Ouest canadien, tels que le grizzli et le wapiti.
- Des processus naturels, tels que les feux de forêt et les avalanches, qui favorisent la création et le maintien d'une gamme d'habitats terrestres et aquatiques appuyant la biodiversité.
- Avant la création du parc, les peuples autochtones considéraient Jasper comme leur patrie, et il s'agit encore aujourd'hui d'un lieu d'importance pour eux.
- Les liens des Autochtones avec la terre, exprimés par des pratiques culturelles traditionnelles et contemporaines.
- Des preuves historiques tangibles dans le paysage de la présence des peuples autochtones, de la colonisation et de l'édification du pays par les Européens, des premiers aménagements touristiques et de l'évolution de la gestion de la conservation des ressources, y compris les premiers camps, les terres familiales métisses, les voies ferrées abandonnées, les bâtiments patrimoniaux, les anciens réseaux de sentiers et les objets archéologiques.

Le parc national Jasper a fait l'objet des reconnaissances et désignations nationales et internationales suivantes :

- En 1990, compte tenu de leur beauté naturelle exceptionnelle et de leur représentation classique de processus géologiques importants et toujours actifs, les parcs nationaux Jasper, Banff, Kootenay et Yoho ainsi que le parc provincial Hamber et les parcs provinciaux du Mont-Robson et du Mont-Assiniboine ont été désignés collectivement site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'UNESCO par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Cinq lieux associés à la traite des fourrures, à la création de couloirs de transport nationaux et aux premiers aménagements touristiques sont désignés comme lieux historiques nationaux et s'inscrivent dans l'histoire singulière du parc.
 - Lieu historique national du Col-Athabasca
 - Lieu historique national Jasper House
 - Lieu historique national du Centre-d'Accueil-du-Parc-Jasper
 - Lieu historique national du Chalet-et-de-la-Maison-d'Invités-du-Lac-Maligne
 - Lieu historique national du Col-Yellowhead
- La rivière Athabasca a été désignée rivière du patrimoine canadien en 1989 en raison de ses valeurs naturelles, historiques et récréatives exceptionnelles.
- Le parc national Jasper a été désigné réserve de ciel étoilé en 2011.

3.0 Contexte de planification

Le présent plan fournit une orientation stratégique pour le parc national Jasper. Il prend appui sur les plans directeurs précédents, approuvés en 1988, 2000 et 2010. L'état de bon nombre des ressources naturelles et culturelles, ainsi que des activités de programme du parc national Jasper a été mis en lumière dans l'évaluation de l'état du parc 2018 du parc national Jasper.

Ce plan identifie l'orientation future de la gestion du parc. Il n'est pas destiné à décrire ou à réitérer les activités, les engagements juridiques ou les protocoles existants. Les activités et la gestion du parc sont orientées par une série de lois, de règlements et de politiques, entre autres le présent plan, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la *Loi sur l'évaluation d'impact* et la *Loi sur les espèces en péril*.

Intégrité écologique

Comme le stipule la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique sont la première priorité guidant la gestion des parcs.

Le programme de surveillance de l'intégrité écologique de Parcs Canada permet d'évaluer l'état des composantes et des processus écosystémiques, ainsi que l'efficacité des mesures de gestion. La surveillance des espèces vulnérables, comme les amphibiens, peut aussi contribuer à la détection de nouvelles menaces ou de nouveaux facteurs de stress qui peuvent avoir des répercussions sur la biodiversité. Les données des programmes de surveillance de Parcs Canada sont accessibles au public par l'intermédiaire du Portail des données ouvertes du gouvernement fédéral.

De 2010 à 2020, neuf espèces présentes dans le parc national Jasper ont été inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*. Des programmes de rétablissement et des plans d'action connexes sont préparés pour toutes les espèces menacées et en voie de disparition du parc. Ces plans et programmes indiquent les mesures de conservation nécessaires au rétablissement des espèces. Ces mesures vont de la remise en état de l'habitat à l'atténuation de l'incidence des travaux de construction.

Le caribou des bois est une espèce en péril emblématique. La population des montagnes du sud continue de diminuer dans le parc malgré les mesures de conservation prises pour enrayer les menaces à sa survie.

En 2020, les hardes Tonquin et Brazeau, dans le secteur sud du parc, étaient à risque imminent d'extinction en raison de leurs petites populations; la harde d'À La Pêche, dans le secteur nord du parc, était stable. La harde du lac Maligne a compté dix individus ou moins pendant près de 15 ans et a été déclarée disparue en 2020.

La gestion des impacts des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers représentent un défi de taille. Les changements climatiques favorisent la prolifération des espèces envahissantes et des maladies, et les impacts vont probablement empirer dans les prochaines années. Une infestation de dendroctones du pin ponderosa a entraîné des changements importants dans les forêts de l'Alberta, y compris au parc national Jasper. Elle a eu des répercussions sur le risque d'incendies de forêt, la sécurité du public, la gestion de l'infrastructure et la succession forestière à long terme. La rouille vésiculeuse du pin blanc et les plantes envahissantes menacent déjà les espèces et les écosystèmes terrestres du parc. De nouvelles menaces comme le tournis des truites, la moule zébrée et la moule quagga ainsi que la maladie chronique débilitante continuent leur avancée vers le parc.

Les incidences des changements climatiques au parc national Jasper devraient surtout se manifester par le recul des glaciers, par des changements dans la composition et la structure des forêts à haute altitude, par la réduction des habitats de pré alpin et par des changements dans la répartition et la composition de la faune et de la flore, notamment l'accroissement de la présence des espèces envahissantes. De nombreuses espèces sont vulnérables aux effets du changement climatique, comme le grizzli, le caribou, les oiseaux et les poissons.

La résilience est utilisée comme un principe directeur dans les efforts de conservation pour maintenir ou améliorer la capacité des écosystèmes à s'adapter aux changements climatiques, aux espèces envahissantes et à d'autres facteurs de stress potentiels.

Ressources culturelles

Le parc national Jasper protège une grande variété de ressources culturelles, y compris environ 700 sites archéologiques antérieurs et postérieurs aux premiers contacts avec les Européens, un certain nombre de sites ayant une grande importance pour les Premières Nations et les Métis, ainsi que 37 édifices fédéraux du patrimoine, qui sont pour la plupart dans un état stable. La majorité des quelque 35 000 artefacts liés au parc sont conservés dans des collections de Parcs Canada à l'extérieur du parc. Le musée et centre d'archives Jasper-Yellowhead tient aussi une importante collection et invite le public à venir découvrir ses expositions permanentes et temporaires. Le parc national Jasper reconnaît et respecte le fait qu'à l'intérieur de ses limites, il existe aussi des sites archéologiques et d'autres sites importants qui sont connus seulement des partenaires Métis et des Premières Nations.

Les ressources culturelles sont protégées par la réglementation en vigueur dans le parc, par un cadre stratégique national et par un processus d'évaluation d'impact. La stratégie de gestion des ressources culturelles (2017) du parc établit le travail prioritaire à réaliser par Parcs Canada pour gérer ces ressources. Chacun des cinq lieux historiques nationaux du parc a fait l'objet d'un énoncé de gestion distinct, qui établit des lignes directrices à suivre pour en assurer la gestion.

Relations avec les Autochtones

Parcs Canada travaille actuellement avec plus de 20 communautés et organisations autochtones qui possèdent des liens avec le parc national Jasper. Partout dans le plan, l'expression « peuples autochtones » désigne les peuples des Premières Nations et des Métis. Le parc national Jasper est situé sur les territoires visés par les traités n° 6 et 8 ainsi que sur les terres et les eaux utilisées traditionnellement par les Anishinabe, les Dene-zaa, les Nehiyawak, les Secwépemc, les Stoney Nakoda et les Métis. Le principal mécanisme de mobilisation des communautés autochtones dont dispose le parc est le Forum des Autochtones du parc national Jasper, qui se réunit deux fois par année depuis 2006.

Le déplacement forcé et l'exclusion des peuples autochtones des terres qui sont devenues le parc national Jasper, ainsi que d'autres politiques du gouvernement du Canada qui ont restreint les déplacements, la récolte et les pratiques physiques, culturelles et spirituelles, ont entraîné la déconnexion de ces peuples de

leurs terres ancestrales et familiales. Parcs Canada s'est engagé à collaborer avec ses partenaires autochtones pour faciliter le rétablissement des liens avec ces terres et renforcer les relations.

Dans l'évaluation de l'état du parc de 2018, les partenaires autochtones ont attribué une note quant aux progrès réalisés par Parcs Canada en vue de renforcer les relations avec eux. Ils ont indiqué que le Forum des Autochtones du parc national Jasper et les groupes de travail constituaient de bons modèles de collaboration et de partenariat. Depuis la création du forum, l'accès aux terres et aux activités traditionnelles s'est amélioré grâce à la création d'une zone désignée à cette fin, à l'entrée gratuite pour les communautés partenaires et à la délivrance de permis pour des activités culturelles de récolte de plantes et de médicaments traditionnels. À l'avenir, les partenaires autochtones aimeraient qu'on leur accorde un plus grand rôle dans la gestion du parc, qu'on intègre les savoirs et les langues autochtones dans les initiatives du parc, et qu'on offre plus de possibilités d'emploi et de débouchés économiques aux communautés autochtones locales.

Expérience du visiteur

Le parc national Jasper accueille 2,5 millions de visiteurs par an en moyenne. En 2018, 33 pour cent des visiteurs du parc étaient canadiens, 16 pour cent étaient américains et 51 pour cent venaient d'autres pays. Le nombre de visiteurs a augmenté de 30 pour cent entre 2010 et 2020. La haute saison s'étend de mai à septembre.

Parcs Canada et le secteur privé offrent aux visiteurs une vaste gamme d'installations, d'activités, de services et de renseignements adaptés à divers profils d'intérêts et de capacités. Cette offre diversifiée se traduit par des niveaux constamment élevés de satisfaction et d'appréciation dans les sondages auprès des visiteurs.

Récemment, dans le cadre du programme d'infrastructure du gouvernement fédéral, des investissements en immobilisations de 312 millions de dollars ont été réalisés pour la période de 2015 à 2022 en vue d'améliorer les installations dans l'ensemble du parc national Jasper. Les fonds ont permis à Parcs Canada d'effectuer les travaux reportés sur les routes du parc, de moderniser l'entrée est, d'améliorer les sentiers et les ponts, et de moderniser considérablement le plus grand terrain de camping du réseau de Jasper (le terrain de camping Whistlers) afin d'offrir une nouvelle infrastructure et de nouveaux services aux visiteurs.

L'état vieillissant des biens, qui se chiffrent à plus d'un millier, et le niveau d'utilisation de ceux-ci par les visiteurs pendant les périodes de pointe constituent l'un des principaux défis que doit relever Parcs Canada pour assurer une prestation de services et de programmes de qualité aux visiteurs. Malgré les récents investissements, le besoin de travaux d'entretien et de réfection continue de se faire sentir.

Une variété d'installations, de programmes et de services sont offerts aux visiteurs par des exploitants tiers dans le parc, comme le terrain de golf de l'hôtel Jasper Park Lodge, la station de ski Marmot Basin, le téléphérique de Jasper, les activités du secteur du champ de glace Columbia, du lac Maligne et du canyon Maligne, ainsi que divers établissements d'hébergement commercial périphériques. Parcs Canada réglemente les exploitants par des baux, des permis d'occupation et de permis d'exploitation commerciale, pour s'assurer que les offres aux visiteurs sont conformes aux objectifs et aux politiques de Parcs Canada ainsi qu'aux lois qui régissent les parcs nationaux.

Les possibilités d'apprentissage dans le parc prennent plusieurs formes. Par des services de première ligne aux visiteurs, des documents d'information, des programmes d'interprétation novateurs dans les campings et dans le lotissement urbain de Jasper, des interprètes itinérants dans les secteurs très fréquentés ainsi que des expositions et des panneaux d'interprétation, les visiteurs sont amenés à apprécier les ressources d'importance nationale du parc et à développer un esprit d'intendance. Grâce au travail qui sera réalisé avec les partenaires des Premières Nations et des Métis dans la prochaine décennie, les visiteurs bénéficieront de meilleures possibilités d'acquérir des connaissances sur les cultures autochtones.

Malgré des niveaux élevés de satisfaction des visiteurs, les problèmes croissants de congestion aux endroits les plus courus, la hausse des demandes de réservation de camping dans l'avant-pays et l'arrière-pays et les conflits de plus en plus fréquents entre humains et animaux sauvages donnent à penser que de nouveaux outils sont requis pour réduire au minimum les incidences des niveaux élevés de fréquentation sur le patrimoine naturel et culturel du parc. On aura besoin de données sur les perceptions des visiteurs et sur leurs habitudes d'utilisation pour définir des stratégies de gestion des visiteurs.

Appréciation et compréhension du public

Parcs Canada joint les publics là où ils vivent pour leur donner de l'information sur les parcs par l'intermédiaire de diverses initiatives de diffusion externe, de partenariat et de mobilisation des intervenants, par ses relations avec les médias et par sa présence sur le Web et les réseaux sociaux.

Le Centre des Palissades attire les jeunes au parc en leur offrant des programmes d'éducation expérientiels qui allient les loisirs de montagne avec l'intendance environnementale. À l'heure actuelle, le centre met l'accent sur les jeunes, les groupes autochtones et les publics clés d'Edmonton, de Calgary et d'autres collectivités situées plus près du parc.

De nombreuses personnes et organisations soutiennent le travail de Parcs Canada dans le parc national Jasper et y contribuent en participant à la surveillance des écosystèmes, en sensibilisant le public à la conservation du caribou, en entretenant les sentiers et en prenant part à d'autres initiatives d'intendance du parc. Les Amis du parc national Jasper et la société historique du musée et centre d'archives Jasper-Yellowhead offrent une vaste gamme de programmes éducatifs, d'activités spéciales, de services et d'activités autoguidées. Les partenariats avec la division des écoles Grande Yellowhead, la station de ski Marmot Basin et d'autres organisations aident les jeunes à mieux comprendre l'importance du parc, à en prendre soin et à en façonner l'avenir.

Collectivité de Jasper

La collectivité de Jasper, qui compte près de 5 000 habitants, est le principal centre touristique du parc. La municipalité de Jasper fournit des services publics, des services sociaux et d'autres services communautaires en plus d'établir et faire respecter les règlements municipaux, tandis que Parcs Canada demeure responsable de la réglementation des aménagements urbains, de la planification du territoire, et des questions environnementales dans la municipalité. Parcs Canada et la municipalité de Jasper travaillent ensemble sur des enjeux d'importance mutuelle, comme la préparation aux situations d'urgence, le programme de prévention des incendies de forêt Intelli-feu et l'intendance environnementale.

Tourism Jasper, la chambre de commerce de Jasper, la municipalité de Jasper et les exploitants d'entreprises touristiques collaborent pour appuyer la prestation de services et d'installations aux visiteurs, promouvoir le parc comme destination et transmettre des renseignements aux visiteurs et aux résidents.

4.0 Élaboration du plan directeur

Ce plan a été élaboré en même temps que les plans directeurs des parcs nationaux Yoho, Kootenay, Banff, des Lacs-Waterton, du Mont-Revelstoke et des Glaciers, car ces endroits partagent bon nombre des mêmes défis, possibilités, intervenants et visiteurs. Ce processus synchronisé a permis la coordination à l'échelle du paysage des approches de protection des ressources, de gestion de l'utilisation par les visiteurs et d'autres aspects clés du travail de Parcs Canada.

Ce plan a été élaboré en consultation avec les partenaires autochtones, les intervenants et le public. La consultation avec les peuples autochtones, le public et les intervenants assure que le plan directeur veillera à ce que les intérêts des Canadiens et Canadiennes soient reflétés dans l'orientation future des lieux patrimoniaux. Pour élaborer les plans directeurs, Parcs Canada consulte les peuples autochtones qui sont concernés par les décisions ou les activités découlant de la gestion du parc. La consultation des Autochtones amplifie leurs voix dans la gestion du parc. L'objectif de cette consultation est de veiller à ce que l'élaboration des plans s'effectue de manière ouverte et transparente, témoigne d'une saine gestion financière, contribue aux priorités du gouvernement du Canada et de Parcs Canada, et soit axée sur les résultats afin de permettre la tenue d'évaluations et d'éclairer les décisions futures.

La consultation s'est déroulée en deux phases et a été menée en parallèle avec celles visant les autres parcs nationaux. Les deux phases ont fait appel à différentes approches fondées sur les différents besoins, intérêts et droits des divers groupes. La phase 1 de cette consultation a eu lieu au début de 2019. Dans cette première phase, Parcs Canada a demandé aux participants d'indiquer les sujets qui devraient être examinés lors de la rédaction de l'ébauche du plan et de contribuer à la création d'une vision pour le parc.

Les activités pour la phase 2 de consultation ont été axées sur la diffusion publique de l'ébauche du plan directeur. Initialement prévues pour 2020, les activités de la phase 2 ont été mises en suspens au début de la pandémie de COVID-19. La phase 2 de la consultation sur l'ébauche du plan directeur a été tenue au printemps 2021 et a encouragé les discussions locales, régionales et nationales.

Au cours des deux phases de la consultation, 5 000 personnes ont visité le site Web de la consultation, 22 communautés et organisations partenaires autochtones différentes ont participé aux activités de consultation, et 17 organisations d'intervenants différentes ont formulé des commentaires. Tous les commentaires émis par les partenaires autochtones, les intervenants et le public ont été analysés et pris en compte dans la préparation de la version définitive du présent plan directeur.

Parcs Canada rend compte chaque année de la mise en œuvre du plan directeur du parc national Jasper au moyen d'assemblées publiques et d'un rapport annuel sur le parc. Parcs Canada continuera de consulter de manière soutenue les partenaires autochtones, les collectivités locales, les intervenants et le grand public dans le cadre de discussions sur la mise en œuvre du plan.

5.0 Vision

La vision décrit la situation souhaitée pour le parc national Jasper dans un horizon de 15 à 20 ans.

Les sommets spectaculaires des montagnes Rocheuses canadiennes et l'hospitalité qui caractérise les petites villes attirent des Canadiens et Canadiennes de même que des visiteurs étrangers ayant différents intérêts, tranches d'âge, identités et capacités au parc national Jasper. Les vastes étendues sauvages du parc et l'éventail varié d'activités et d'installations offertes aux visiteurs permettent à ceux-ci de vivre des expériences d'immersion dans la nature en toute saison.

Le paysage du parc témoigne des changements anciens comme de ceux qui se produisent aujourd'hui. Ce paysage vivant est façonné par la formation de montagnes et l'érosion, par le recul et l'avancée des glaciers, et par les eaux d'amont rapides qui alimentent trois bassins hydrographiques. Des animaux emblématiques comme le grizzli, le caribou, le carcajou et la chèvre de montagne se promènent sur un vaste territoire à l'intérieur et à l'extérieur des limites du parc. Les milieux sauvages, dont les prairies ouvertes dans les vallées ainsi que les forêts montagnardes et subalpines, sont soumis à l'action du feu et d'autres processus écologiques naturels. Les écosystèmes aquatiques comme les lacs glaciaires, les marais et les rivières sont communicants et résilients face aux changements climatiques, aux espèces envahissantes, aux maladies et aux autres perturbations. Ces ressources et ces processus naturels sont protégés, ce qui garantit la préservation et le rétablissement de l'intégrité écologique.

Les cultures autochtones locales sont honorées et respectées, et les histoires et les langues autochtones sont bien présentes dans le paysage. Diverses communautés partenaires métisses et des Premières Nations participent à la gestion du parc d'une manière reflétant les liens qu'ils entretiennent avec le territoire. Les savoirs autochtones sont intégrés à l'approche de gestion et de conservation des écosystèmes par l'utilisation du feu et la mise en œuvre d'autres pratiques d'intendance autochtones.

Les récits du passé prennent vie grâce aux voix autochtones, aux vieux sentiers et couloirs de transport, aux édifices historiques et à l'architecture rustique de montagne. Le parc est un legs de l'évolution et de l'incidence des changements apportés aux approches de conservation dans le réseau de parcs nationaux du Canada et de l'utilisation de ces parcs par les visiteurs.

Les visiteurs bénéficient d'expériences authentiques de qualité et leur impact est réduit au minimum de manière à protéger le patrimoine naturel et culturel du parc. Les expériences d'immersion dans la nature contribuent à la santé physique et au bien-être mental des visiteurs et leur permettent de renforcer leur sentiment d'attachement à l'environnement global et leur désir de le protéger.

Le parc est aussi un endroit où les résidents peuvent vivre et assurer leur subsistance. La collectivité de Jasper continue d'incarner sa vision, celle d'une collectivité petite, agréable et durable. Les exploitants de commerces contribuent à l'intendance du parc par leurs produits, services et pratiques commerciales durables.

Le parc est géré de manière adaptative en fonction des conditions changeantes, et la prise de décision est fondée sur les meilleures connaissances actuelles. Divers moyens de savoir, qui vont de la sagesse des ancêtres aux résultats des activités de recherche et de surveillance, orientent la gestion du parc pour préserver l'intégrité écologique et commémorative et continuer à protéger le site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Parcs Canada collabore avec ses partenaires autochtones, les visiteurs, les résidents et les entreprises locales, qui ont tous une responsabilité commune en tant qu'intendants du parc national Jasper. Ensemble, nous travaillons à la réalisation d'un objectif commun : protéger cet endroit pour les générations futures.

6.0 Stratégies clés

Six stratégies clés définissent les approches générales que Parcs Canada appliquera pour réaliser la vision exposée à la section 5.0. Elles orienteront la gestion du parc national Jasper dans le respect du mandat de Parcs Canada et de son engagement envers l'intendance du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'UNESCO. Ces stratégies sont les suivantes :

1. Conservation du patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations futures;
2. Expériences authentiques adaptées au territoire;
3. Renforcement des relations avec les Autochtones;
4. Communication, collaboration et apprentissages communs;
5. Gestion de l'aménagement;
6. Changement climatique et adaptation.

Chacune des stratégies clés contient des objectifs détaillés et des cibles qui orienteront la gestion du parc et la prise de décisions pour les dix prochaines années. Les objectifs décrivent les résultats souhaités après la mise en œuvre des activités de programme. Les cibles fournissent des moyens concrets de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte de chaque objectif. Dans certains cas, elles découlent d'indicateurs ou de seuils liés aux programmes de surveillance de Parcs Canada. Dans d'autres, elles reflètent les extrants visés, ou les résultats à court terme, des activités de gestion du parc.

Les approches exposées dans la présente section tiennent compte de la capacité du parc national Jasper ainsi que des ressources à sa disposition. Cela dit, certaines initiatives pourraient nécessiter des fonds supplémentaires ou la conclusion d'ententes de partenariat avec des collaborateurs externes. Dans la mesure du possible, des délais ont été fixés pour l'atteinte de certaines cibles. Si aucune date n'est mentionnée, c'est que la cible sera atteinte au cours de la période visée par le plan en fonction des occasions qui s'offrent, des priorités de l'Agence et de la capacité du parc. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles de ce plan feront l'objet d'un rapport annuel de mise en œuvre.

Les stratégies clés ne sont pas isolées les unes des autres ou classées par ordre de priorité; il faut les examiner dans leur ensemble pour comprendre comment le plan vise à réaliser la vision du parc et le mandat de Parcs Canada. Dans bien des cas, l'orientation relative aux activités de gestion du parc est intégrée à plusieurs stratégies clés. Par exemple, les éléments du travail collaboratif avec les partenaires autochtones sont intégrés à la stratégie 1 (Conservation du patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations futures), à la stratégie 2 (Expériences authentiques adaptées au territoire), à la stratégie 3 (Renforcement des relations avec les Autochtones), à la stratégie 5 (Gestion de l'aménagement) et à la stratégie 6 (Changement climatique et adaptation).

Les renvois aux documents stratégiques sont assortis de la date d'approbation des documents; il est entendu que ceux-ci sont mis à jour de temps à autre et que les nouvelles versions ont préséance sur les anciennes.

Stratégie 1 : Conservation du patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations futures

La protection des ressources naturelles et culturelles, des écosystèmes et des paysages est au cœur de la raison de l'existence du parc, et le maintien et la restauration de l'intégrité écologique sont la priorité absolue de la gestion du parc. L'approche de Parcs Canada pour conserver ces aspects importants sera guidée par la compréhension et le respect de l'importance du lieu et de son patrimoine naturel et culturel. Sachant qu'il existe des incertitudes, les initiatives de gestion, de conservation et de restauration des écosystèmes de Parcs Canada seront fondées sur les meilleures connaissances scientifiques et autochtones disponibles, à l'appui d'une approche prudente et adaptative qui tiendra compte de l'évolution des politiques et des pratiques de gestion en fonction de la surveillance des résultats.

Les activités et les aménagements antérieurs ont une grande incidence sur les écosystèmes du parc. La suppression des incendies pendant la majeure partie du XX^e siècle a rendu les forêts plus uniformes du point de vue de l'âge et moins variées qu'auparavant. La construction de routes, de voies ferrées, de sentiers, d'installations pour les visiteurs et d'un lotissement urbain a fragmenté les habitats terrestres et aquatiques des montagnes. Les pratiques antérieures de gestion de la faune ont entraîné un déséquilibre entre les prédateurs et les proies, ce qui a eu des conséquences négatives pour le caribou.

Parcs Canada s'est efforcé de remédier à ces effets historiques. Par exemple, le feu est en train d'être réinstauré dans le paysage. La connectivité de l'habitat dans les milieux terrestres et aquatiques est également en train d'être améliorée. De 2010 à 2020, l'intégrité des corridors de déplacement autour de la collectivité de Jasper a été améliorée, et des modifications ont été apportées à de nombreux ouvrages de franchissement des cours d'eau dans la vallée de l'Athabasca pour accroître la connectivité aquatique.

Les ressources culturelles du parc comprennent des ouvrages, des objets, des lieux, des histoires, des chansons, des œuvres d'art, des pratiques et d'autres éléments qui sont associés à l'utilisation historique de la région par les humains et à la relation qu'ils entretenaient avec ladite région. En respectant, en protégeant et en préservant ces éléments, nous nous rapprochons des lieux, des personnes et des événements qui ont façonné l'histoire du Canada.

De nouveaux défis se dressent : le changement climatique a des répercussions sur les écosystèmes des montagnes, de plus en plus d'espèces indigènes sont en péril, et la menace de nouvelles espèces envahissantes est croissante. La présente stratégie établit les priorités et définit des approches pour s'assurer que les ressources naturelles et culturelles du parc national Jasper sont protégées et que sa biodiversité est résiliente, et pour veiller à ce que les processus écologiques demeurent les principaux agents de transformation dans le contexte des bouleversements mondiaux et régionaux qui toucheront les écosystèmes du parc au cours de la prochaine décennie.

Objectif 1.1 : Les vastes étendues du parc sont gérées comme réserve intégrale, où les rares installations et les faibles niveaux d'activité humaine n'entravent aucunement les besoins en habitat des espèces ayant besoin d'un vaste territoire, comme le carcajou, la chèvre de montagne, le caribou, le grizzli et le loup.

Cibles

- L'indicateur de la présence de multiples espèces de mammifères est jugé bon et stable dans le prochain rapport d'évaluation de l'état du parc.
- La sécurité de l'habitat du grizzli est maintenue ou améliorée.
- Les niveaux de densité du loup et du wapiti sont maintenus à un niveau qui favorise la probabilité que les hardes de caribous soient autosuffisantes et que la dynamique naturelle des communautés végétales montagnardes soit préservée.
- La gestion des raccordements de sentiers récréatifs avec les administrations adjacentes donne la priorité à l'intégrité écologique et au caractère sauvage de grandes étendues de terre, et contribue à protéger l'habitat faunique.
- L'offre aux visiteurs sur les sentiers des zones éloignées du parc est examinée et des mesures sont prises, le cas échéant, pour préserver de grandes étendues de terres dans le parc en tant que zones sauvages.

Objectif 1.2 : L'introduction de nouvelles maladies et espèces envahissantes est évitée ou réduite au minimum, et les maladies et espèces envahissantes déjà présentes sont contrôlées là où il est possible de le faire pour protéger la biodiversité du parc.

Cibles

- Le risque de propagation des espèces envahissantes est réduit grâce à des programmes de sensibilisation et d'éducation offerts en coordination avec les parcs nationaux des montagnes et les organismes provinciaux.
- La stratégie de lutte contre les plantes envahissantes et de lutte antiparasitaire intégrée est mise à jour au besoin et mise en œuvre en mettant l'accent sur les espèces les plus envahissantes et sur

celles qui sont les plus susceptibles d'avoir des effets négatifs durables sur les écosystèmes terrestres ou aquatiques.

- Les infestations nouvelles et isolées d'espèces végétales étrangères et envahissantes sont détectées et éliminées, dans la mesure du possible.
- Les programmes de prévention et les capacités en matière d'inspection et de décontamination des embarcations et du matériel aquatique sont évalués et renforcés.

Objectif 1.3 : Le statut de conservation des populations des espèces en péril locales est amélioré et la biodiversité est maintenue grâce à des mesures de conservation qui contribuent au rétablissement des espèces, conformément à ce qui est prévu dans le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Jasper* (2017).

Cibles

- Des cibles de rétablissement et des mesures de conservation visant des endroits précis sont établies pour les espèces en péril qui sont ajoutées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* pendant que le présent plan directeur est en vigueur.
- Grâce à une collaboration entre parcs, au moins 50 000 semis de pins à cinq aiguilles résistants à la rouille vésiculeuse sont plantés dans les parcs nationaux des montagnes d'ici 2030.
- Des mesures de rétablissement à l'échelle locale et du paysage sont élaborées et mises en œuvre pour les espèces menacées et en voie de disparition; les mesures sont prises individuellement ou en collaboration avec des partenaires et des intervenants régionaux, selon ce qui est approprié pour le rétablissement de l'espèce.
- Les connaissances et les points de vue des Autochtones sont intégrés aux mesures de conservation des espèces en péril.

Objectif 1.4 : Le statut de conservation du caribou des bois est amélioré.

Cibles

- Les menaces à la survie du caribou sont suffisamment atténuées pour soutenir le rétablissement de l'espèce conformément au *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Jasper* (2017) et au *Programme de rétablissement du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) population des montagnes du Sud au Canada* (2014). L'efficacité des mesures d'atténuation définies est périodiquement examinée et des mesures supplémentaires sont appliquées, le cas échéant.
- Sous réserve de l'examen et de l'approbation des processus d'évaluation des impacts de Parcs Canada et de la consultation des partenaires autochtones, des gouvernements provinciaux et du public, un programme d'élevage aux fins de conservation et d'augmentation de l'effectif de la harde de caribous est élaboré et mis en œuvre; l'objectif initial étant de reconstituer la harde de Tonquin pour atteindre une population autosuffisante d'ici 2032.
- Travailler avec les partenaires autochtones et collaborer avec les gouvernements provinciaux, les universités et d'autres intervenants pour protéger l'habitat du caribou, promouvoir la connectivité de l'habitat du caribou et soutenir la présence de hardes autosuffisantes de caribous dans le paysage.

Objectif 1.5 : Les processus écologiques comme les feux, les inondations et les éclosions d'insectes et de maladies des forêts indigènes façonnent les communautés végétales indigènes dans la mesure du possible. Lorsque la sécurité publique est une préoccupation, les techniques qui imitent le mieux les processus naturels seront utilisées pour gérer la végétation.

Cibles

- Le plan de gestion du feu du parc national Jasper (2007) est mis à jour, y compris les cibles relatives au rétablissement par le feu, à la gestion des feux de forêt et à la réduction des risques

connexes pour le lotissement urbain de Jasper et les autres biens de grande valeur à l'intérieur du parc.

- La superficie couverte par les brûlages dirigés et les incendies gérés correspond à au moins 20 pour cent du cycle du feu à long terme, compte tenu des effets du changement climatique ainsi que de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des incendies. Une superficie moyenne de 1 000 hectares par année est brûlée par le feu au cours d'une période continue de 20 ans.
- Des mesures de réduction des risques de feux de forêt autour du lotissement urbain de Jasper sont mises en œuvre et maintenues pour faire face aux impacts des changements climatiques, aux effets du dendroctone du pin ponderosa et aux risques naturels d'incendie. Dans la mesure du possible, des brûlages dirigés sont utilisés pour maintenir et améliorer les zones éclaircies et rétablir les forêts ouvertes.
- La stratégie de gestion de la végétation du parc national Jasper est achevée d'ici 2024 et comprend des cibles de rétablissement pour les habitats prioritaires, comme les prairies montagnardes, les peuplements de Douglas taxifolié et de trembles, les écosystèmes de dunes et la végétation riveraine.
- D'ici 2024, la cartographie de la végétation est améliorée, et un inventaire des ressources végétales est réalisé.
- L'intégrité écologique des forêts, y compris la présence d'insectes et la prévalence de maladies, est surveillée aux fins d'une gestion forestière éclairée.
- Les partenaires autochtones sont mobilisés afin de tenir compte des connaissances et des perspectives autochtones dans la planification de la gestion des incendies.

Objectif 1.6 : La répartition, l'abondance et les comportements naturels de la faune sont maintenus ou rétablis en accordant une attention particulière à l'amélioration de la coexistence entre les humains et les animaux.

Cibles

- Des mesures sont prises pour surveiller et réduire le nombre d'animaux sauvages qui sont tués sur les routes et sur la voie ferrée. Les possibilités de construction de passages fauniques, de clôtures ou d'autres outils de réduction de la mortalité de la faune sur la route Yellowhead et la voie ferrée sont étudiées et mises en œuvre au fil du temps si elles sont jugées appropriées.
- De nouvelles mesures possibles sont examinées et mises en œuvre au fil du temps afin d'empêcher les wapitis de fréquenter les secteurs où il y a un risque élevé de conflits avec les humains.
- Les stratégies et les outils existants et nouveaux permettent de réduire l'accoutumance des animaux sauvages et de gérer plus efficacement leurs interactions avec les visiteurs.
- Le nombre de conflits entre humains et animaux sauvages est réduit par rapport au nombre moyen de conflits sur cinq ans de 2016 à 2020.
- Les répercussions des utilisateurs de parc et des animaux domestiques sur la faune sont examinées, et des mesures d'atténuation appropriées sont prises pour réduire les perturbations au minimum.
- Des pratiques de conservation fondées sur les connaissances autochtones sont intégrées à la gestion de la faune, et les possibilités de récolte durable d'animaux sauvages pour les partenaires autochtones sont facilitées d'une manière qui est harmonisée avec la préservation et l'amélioration de l'intégrité écologique.

Objectif 1.7 : Les écosystèmes aquatiques sont maintenus ou rétablis en se fondant sur des facteurs tels que la biodiversité indigène, la qualité de l'eau, la connectivité et les régimes d'écoulement.

Cibles

- Les tendances des indicateurs de l'intégrité écologique propres aux systèmes aquatiques sont stables ou en voie d'amélioration dans le prochain rapport sur l'évaluation de l'état du parc.

- Les obstacles au passage des espèces aquatiques dans les ruisseaux sont éliminés à mesure que les travaux d'amélioration des routes et les projets d'infrastructures offrent des occasions de le faire.
- Les rivières et les cours d'eau s'écoulent dans leurs plaines d'inondation naturelles selon les cycles de crues naturels, sans intervention de gestion dans la mesure du possible. Lorsque des interventions de gestion sont inévitables, elles doivent être effectuées en priorité dans les zones perturbées et les emprises existantes ou dans les terres des zones III et IV.

Objectif 1.8 : Les ressources culturelles sont désignées, consignées, protégées et mises en valeur de façon à respecter leurs origines variées et leur importance antérieure et actuelle.

Cibles

- La *Stratégie de gestion des ressources culturelles* (2017) du parc national Jasper est mise à jour et appliquée à la lumière du *Cadre pour l'histoire et la commémoration* (2019) et des autres politiques de Parcs Canada.
- Travailler avec les partenaires des Premières Nations et des Métis pour gérer et protéger leurs sites et leurs valeurs culturelles dans le parc et, le cas échéant, communiquer leur importance, tout en respectant les sites qu'ils sont les seuls à connaître.
- Les inventaires et les registres sont mis à jour afin que les sites archéologiques, le patrimoine bâti, les objets et les collections soient gérés conformément à la politique du gouvernement du Canada en matière de données ouvertes ainsi qu'aux politiques de Parcs Canada.
- L'état des sites archéologiques hautement prioritaires, des structures désignées par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine et des lieux historiques nationaux est surveillé au moyen de programmes d'inspection des biens et d'autres programmes du parc.

Stratégie 2 : Expériences authentiques adaptées au territoire

Les parcs nationaux proposent à la population canadienne des expériences exceptionnelles qui l'amènent à se rapprocher de son patrimoine naturel et culturel. Ils offrent aux visiteurs une chance incomparable, celle de s'imprégner de nature, d'histoire et de cultures diverses tout en étant entourés d'étendues sauvages et de paysages de montagnes. Parcs Canada a pour mandat de préserver l'authenticité et la qualité de cette expérience tout en veillant à ce que les visiteurs en comprennent le caractère exceptionnel. Les possibilités offertes se caractériseront par la durabilité et la sensibilité aux attentes et aux besoins divers des visiteurs. Les activités et les communications seront conçues de manière à faire mieux connaître les ressources naturelles et culturelles et à en favoriser l'intendance, tout en encourageant chaque visiteur à partager la responsabilité de la conservation de ces trésors patrimoniaux.

Cette stratégie établit des objectifs et des cibles pour faire en sorte que les expériences vécues par les visiteurs au parc national Jasper soient authentiques et adaptées au territoire. Des expériences authentiques, adaptées au territoire et fondées sur les valeurs naturelles et culturelles exceptionnelles de Jasper honorent et célèbrent les contributions et les cultures des groupes autochtones, qui sont liées à cet endroit exceptionnel, et présentent les expériences et les histoires des nombreuses personnes différentes qui ont façonné le parc.

Une grande partie du caractère distinctif du parc national Jasper repose sur ses vastes étendues sauvages protégées. Environ 97 pour cent du parc, soit un peu plus de 10 000 kilomètres carrés, demeure dans son état naturel et comporte une infrastructure limitée, de sorte que les visiteurs puissent vivre des expériences d'immersion dans la nature authentiques et adaptées au territoire. Chaque année dans le parc, plus de 500 000 visiteurs profitent d'une variété d'expériences de camping dans l'un des cent terrains de camping de l'avant-pays et de l'arrière-pays. Les activités récréatives comme la randonnée, le vélo, l'alpinisme, les sports de pagaie, la raquette, le ski, la planche à neige et le patinage sont également des éléments clés de l'expérience offerte par Jasper.

Cette stratégie établit également des approches visant à garantir que les futures possibilités offertes aux visiteurs du parc s'appuient sur une meilleure compréhension des tendances d'utilisation du parc par les

visiteurs, des incidences culturelles et écologiques éventuelles, de la capacité physique, de l'état et des caractéristiques des installations et des infrastructures, et de tout problème de sécurité potentiel, afin de garantir que les possibilités offertes aux visiteurs sont durables et adaptées à des personnes aux identités sociales, aux capacités, aux antécédents et aux intérêts variés.

Enfin, cette stratégie vise à faire en sorte que les expériences vécues par les visiteurs soient enrichissantes et favorisent un esprit d'intendance qui conduit à une utilisation respectueuse et responsable du parc.

Objectif 2.1 : Les expériences vécues par les visiteurs du parc national Jasper sont enracinées dans la culture et la nature distinctives du parc et soutenues par des services en personne et une infrastructure destinée aux visiteurs.

Cibles

- Une gamme de possibilités sont offertes aux visiteurs par Parcs Canada, ainsi que des services de divers exploitants sans but lucratif et commerciaux, qui leur permettent de créer leur propre expérience « adaptée au territoire » dans le parc. Ces possibilités offertes aux visiteurs sont ancrées dans l'intendance du parc national Jasper et dans son patrimoine naturel et culturel.
- Les promenades, dont la promenade des Glaciers, la route Maligne, la route Pyramid, la route Miette et la route Cavell, sont exploitées et entretenues en tant que couloirs panoramiques patrimoniaux. La gestion de ces couloirs donne la priorité à l'expérience et à la sécurité des visiteurs, ainsi qu'au transport actif, comme le vélo.
- L'utilisation responsable des cours d'eau du parc national Jasper est encouragée, notamment par l'établissement de critères limitant la puissance des moteurs électriques des bateaux et par l'élaboration de directives de conduite visant à en gérer les répercussions. L'utilisation de bateaux à moteur électrique n'est pas autorisée ailleurs qu'aux endroits où elle est actuellement permise, soit les lacs Maligne, Medicine, Patricia, Pyramid et Talbot.
- L'infrastructure du parc est entretenue et renouvelée afin de réduire au minimum les risques et de s'assurer que l'infrastructure destinée aux visiteurs soutienne les expériences de base et les besoins opérationnels.
- L'indicateur de l'appréciation du parc par les visiteurs est jugé bon et stable dans le prochain rapport sur l'évaluation de l'état du parc.

Objectif 2.2 : Le parc national Jasper accueille des gens aux identités sociales, aux capacités et aux antécédents variés, et fait en sorte que chacun se sente inclus et bien reçu.

Cibles

- Des audits en matière d'accessibilité et d'inclusion sont réalisés en visant les infrastructures et les installations destinées aux visiteurs et en mettant l'accent sur les zones accessibles par la route, les services d'information des visiteurs et les zones emblématiques à forte fréquentation. Les améliorations possibles sont définies, classées par ordre de priorité et réalisées de manière opportuniste et systématique.
- Les visiteurs reçoivent de l'information descriptive et visuelle sur les infrastructures et les installations avant leur visite, ce qui leur permet d'évaluer eux-mêmes si leurs besoins particuliers seront satisfaits.
- Les installations pour visiteurs, nouvelles ou rénovées, intègrent des principes de conception accessible et inclusive, conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.
- Des mesures sont élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les partenaires autochtones pour les aider à se sentir culturellement en sécurité, inclus et bienvenus dans le parc.
- Les personnes aux identités, aux capacités et aux antécédents différents sont soutenues afin qu'elles se sentent incluses et bienvenues dans le parc.

Objectif 2.3 : Des stratégies et des outils de gestion de l'utilisation par les visiteurs sont élaborés et mis en œuvre pour gérer la congestion, la demande, les préoccupations relatives aux comportements et les

problèmes de sécurité des visiteurs, afin de permettre à ces derniers de vivre des expériences de qualité dans une aire patrimoniale protégée.

Cibles

- Les attentes et les résultats relatifs à l'expérience, les limites de la capacité physique et les impacts écologiques seront pris en compte lors de la mise en œuvre des outils de gestion de l'utilisation des visiteurs. Ces outils peuvent inclure des exigences pour les réservations, des permis, des initiatives d'éducation et de sensibilisation, des solutions de rechange pour les transports et des mesures de gestion des stationnements, entre autres.
- La planification et les décisions visant à orienter l'utilisation du parc par les visiteurs s'appuient sur des données liées aux profils démographiques des visiteurs, aux tendances d'utilisation et aux tendances dans les comportements et les motivations des visiteurs.
- Les exploitants commerciaux gèrent les répercussions dans le parc et à l'extérieur de celui-ci qui sont associées à leurs activités, et veillent à ce que tout changement dans leurs activités ait le moins d'incidence possible sur l'intégrité écologique ou les infrastructures de Parcs Canada.
- Des possibilités améliorées pour le cyclisme et d'autres modes de transport actif offrent des moyens sécuritaires, sains, non polluants et fluides de circuler sur les routes du parc, y compris sur des routes fermées à certaines saisons et sur des trajets menant à des emplacements de camping prioritaires désignés.
- Un plan de mise en œuvre ciblé de coexistence entre les visiteurs et les animaux sauvages, comportant un volet de communication et de diffusion externe, des formations à l'intention du personnel et des stratégies de conformité, est établi d'ici 2025.
- Des renseignements sont mis à la disposition des visiteurs pour leur permettre de faire des choix responsables et de gérer les risques auxquels ils s'exposent lorsqu'ils explorent le parc et y pratiquent des loisirs.

Objectif 2.4 : Le réseau de sentiers du parc offre une gamme d'occasions de découvrir le parc et favorise des relations harmonieuses entre les différents utilisateurs des sentiers et entre les amateurs de plein air et la faune.

Cibles

- Le vélo tout-terrain n'est pas utilisé au-delà du réseau existant de sentiers où l'utilisation du vélo est autorisée. Les sentiers où les vélos sont autorisés ne seront modifiés que pour rehausser la durabilité des biens des sentiers, améliorer l'expérience des utilisateurs ou réaliser des gains écologiques.
- L'utilisation de vélos électriques est examinée périodiquement, et des mesures de gestion sont prises afin de réduire leurs incidences sur la faune et sur les autres utilisateurs des sentiers, tout en examinant les possibilités en matière d'accessibilité.
- L'utilisation commerciale et privée de chevaux se fait uniquement dans les zones désignées et est gérée de manière à permettre aux ressources naturelles touchées de se rétablir, à réduire au minimum les conflits entre les utilisateurs, les humains et les animaux sauvages et à garantir un niveau durable d'utilisation des sentiers. Les zones dans lesquelles l'utilisation des chevaux est autorisée sont examinées avant de déterminer quelles installations et quels services pour chevaux seront maintenus à l'avenir.
- Les travaux d'entretien et d'amélioration des biens sont orientés par les matrices de priorité des ponts et des sentiers ainsi que par les normes d'entretien des sentiers et de l'arrière-pays de Parcs Canada.
- Les activités récréatives dans les aires de nature sauvage désignées sont soutenues par des installations rudimentaires et des niveaux de service de base.

Objectif 2.5 : L'éventail varié de possibilités de camping de l'avant-pays et de l'arrière-pays offertes dans le parc est maintenu et bonifié pour répondre aux besoins des campeurs et pour assurer leur sécurité et leur confort.

Cibles

- Divers outils sont utilisés pour répondre aux besoins des campeurs, comme le renforcement des programmes d'éducation et de sensibilisation, l'amélioration de l'infrastructure, ainsi que la réponse aux préoccupations relatives aux campings et aux moyens de transport.
- Les inventaires de terrains de camping existants sont examinés en fonction de la demande des utilisateurs. Il est envisagé d'ajouter de nouveaux emplacements aux terrains de camping existants en augmentant la densité d'emplacements individuels ou en élargissant l'empreinte du terrain de camping dans son ensemble, à condition de garantir l'harmonisation avec les objectifs relatifs à l'environnement, à l'expérience et à l'utilisation par les visiteurs.
- Un plan de gestion de la végétation pour les campings de l'avant-pays est établi et mis en œuvre. Ce plan aborde les dangers naturels, les espèces envahissantes, les produits susceptibles d'attirer les animaux, la remise en état des sentiers et le rétablissement de la forêt.

Objectif 2.6 : Grâce à diverses possibilités d'apprentissage, les visiteurs sont amenés à agir comme intendants du parc et ressentent un attachement profond pour les trésors naturels et culturels protégés par celui-ci.

Cibles

- Des activités et des communications ciblées favorisent la connaissance et l'intendance des ressources naturelles et culturelles du parc dans les secteurs très fréquentés et sensibles du parc.
- Des formations et des programmes de première ligne ciblés développent la capacité des employés de Parcs Canada et des voyageurs de raconter les histoires du parc national Jasper, de donner de l'information à son sujet, de communiquer des messages qui renforcent l'esprit d'intendance et de veiller au respect des règlements du parc.
- En collaboration avec les partenaires autochtones, par l'intermédiaire du groupe consultatif sur l'interprétation autochtone, un groupe créé à partir du Forum des Autochtones du parc national Jasper, des histoires, des perspectives, des valeurs et des expériences autochtones authentiques sont intégrées à l'interprétation du parc.
- Les récits permettent d'aborder l'histoire de manière inclusive et intéressante afin de mieux la comprendre, en reflétant la diversité des partenaires des Premières Nations et des Métis et des autres collectivités qui entretiennent des liens avec le parc et en intégrant des points de vue multiples comme le préconise le *Cadre pour l'histoire et la commémoration (2019)* de Parcs Canada.
- Le pourcentage de visiteurs sondés qui disent avoir appris quelque chose sur le patrimoine naturel et culturel du parc national Jasper est bon et la tendance connexe est stable ou en voie d'amélioration dans le prochain rapport sur l'évaluation de l'état du parc.

Objectif 2.7 : Jasper est une destination quatre saisons. Les expériences hivernales, comme le ski alpin et le ski de fond, la planche à neige, la raquette et les randonnées de ski alpin et de planche à neige divisible restent la pierre angulaire des loisirs dans le parc.

Cibles

- Parcs Canada, les organismes sans but lucratif, les voyageurs et les autres fournisseurs de services touristiques offrent collectivement une grande variété de possibilités de loisirs d'hiver aux visiteurs.
- L'expérience des sentiers de Parcs Canada pour les loisirs d'hiver est améliorée, y compris l'infrastructure et la préparation des pistes.
- Des fermetures saisonnières de zones seront utilisées au besoin dans les aires de répartition du caribou de la vallée Tonquin, de la Brazeau et de l'À la Pêche pour protéger l'habitat du caribou, empêcher que l'accès soit facilité pour les prédateurs et favoriser le rétablissement du caribou.
- Un accès récréatif à longueur d'année est maintenu dans l'aire de répartition du caribou de Maligne, sous réserve des exigences de rétablissement du caribou et des objectifs de sécurité des visiteurs et d'intégrité écologique.

Stratégie 3 : Renforcement des relations avec les Autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à approfondir et à renforcer ses relations avec les peuples autochtones. Ainsi, bon nombre de lieux patrimoniaux relevant de Parcs Canada sont gérés par des organes de cogestion ou des conseils consultatifs auxquels siègent des représentants des collectivités autochtones locales. Ces structures reconnaissent les rôles importants que jouent et que doivent continuer de jouer les peuples autochtones dans l'intendance des lieux patrimoniaux. Par des approches fondées sur le renouvellement des relations, le respect et la coopération, les parcs nationaux des montagnes continueront de reconnaître les liens qu'ils entretiennent avec les Autochtones et de travailler avec les partenaires autochtones pour faire progresser des priorités communes.

Le parc national Jasper traverse une période de transition, d'un passé où les peuples autochtones ont été séparés de leurs terres et de leurs eaux ancestrales vers un présent où Parcs Canada et les communautés autochtones qui entretiennent des liens avec le parc travaillent en collaboration. Cette stratégie vise à faciliter le rétablissement des liens des Autochtones avec les terres et les eaux utilisées traditionnellement, à créer des plateformes permettant aux Autochtones de faire connaître leur culture, leurs histoires et leurs connaissances, à accroître la participation des Autochtones aux initiatives visant à protéger les terres du parc et à en prendre soin, et à créer des possibilités de participation à la gestion du parc pour les partenaires autochtones. Les autres stratégies de ce plan comprennent également des objectifs et des cibles concernant la collaboration avec les partenaires autochtones et le renforcement des relations avec eux.

Le travail qu'effectue le parc national Jasper avec les partenaires autochtones soutient également d'autres initiatives générales du gouvernement du Canada, comme la réalisation des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, et les efforts déployés pour mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Objectif 3.1 : Bâtir des relations respectueuses avec les partenaires autochtones qui entretiennent des liens avec le parc national Jasper, honorer leur rôle d'intendants ancestraux du territoire et accroître leur participation à la gestion du parc.

Cibles

- Parcs Canada et les partenaires autochtones sont unis par des relations solides et respectueuses dont les principaux fondements sont l'écoute, l'échange des points de vue et la collaboration guidée par un esprit de réconciliation.
- Des programmes et stratégies sont élaborés en collaboration avec les partenaires autochtones pour faire progresser leurs intérêts et intégrer leurs idées et points de vue à la gestion du parc.
- Le Forum des Autochtones du parc national Jasper et les groupes de consultation et de travail participent à l'élaboration de programmes d'intérêt mutuel.
- Des programmes destinés aux jeunes autochtones et aux Aînés sont offerts en collaboration avec des partenaires autochtones.
- Parcs Canada facilite l'établissement de relations entre les partenaires autochtones locaux, la collectivité de Jasper et les exploitants commerciaux.
- Les activités de recrutement d'Autochtones permettent d'attirer et de maintenir en poste des employés autochtones, surtout ceux des communautés partenaires autochtones.
- Les partenaires autochtones bénéficient d'un nombre accru d'occasions d'affaires liées à la passation de marchés, à l'approvisionnement et à d'autres moyens par rapport aux données de référence de 2019.

Objectif 3.2 : Les contributions, les histoires et les langues des partenaires autochtones sont célébrées et honorées dans le parc national Jasper.

Cibles

- Les partenaires autochtones locaux ont la possibilité de raconter leurs propres histoires avec leur propre voix dans le parc.
- Grâce à la collaboration avec les partenaires autochtones, les langues autochtones sont intégrées à certains programmes, à la signalisation et aux noms de lieux dans le parc.
- Une formation donnée régulièrement par des partenaires autochtones aux employés de Parcs Canada amène ceux-ci à mieux connaître et comprendre les cultures, les pratiques et l'histoire des peuples autochtones.

Objectif 3.3 : La présence autochtone perdue dans le parc, et les partenaires autochtones sont en mesure de rétablir leurs liens avec le territoire.

Cibles

- Une stratégie à long terme pour l'aire culturelle autochtone est achevée d'ici 2025.
- Des espaces sont délimités et créés pour faciliter le rétablissement des liens des Autochtones avec le parc.
- Les pratiques culturelles, traditionnelles et spirituelles des partenaires autochtones sont perpétuées dans le parc.

Stratégie 4 : Communication, collaboration et apprentissages communs

Les paysages de montagne du parc national Jasper sont reliés entre eux et avec les paysages situés à l'extérieur du parc. Parcs Canada communique avec la population canadienne là où elle vit, travaille et se divertit pour lui parler du parc national Jasper et l'aider à tisser des liens avec le patrimoine naturel et culturel de la région. Grâce à des partenariats et à des collaborations qui permettent de profiter des compétences et de l'enthousiasme des autres, Parcs Canada offre des programmes, joint divers publics, communique de l'information et des pratiques exemplaires, et acquiert le savoir-faire nécessaire pour réaliser son mandat dans le parc national Jasper.

Le parc national Jasper met à la disposition des Canadiens et des Canadiennes des renseignements sur la gestion du parc et collabore avec les administrations régionales afin d'accroître notre capacité à comprendre, à aborder et à surveiller les enjeux et les possibilités à l'échelle du paysage, notamment la restauration écologique, la préparation aux situations d'urgence, l'adaptation aux changements climatiques, la conservation des corridors fauniques et le tourisme.

Cette stratégie vise à rapprocher les Canadiens et les Canadiennes du parc, à améliorer la gestion collaborative des enjeux liés aux secteurs environnants, à mettre à l'essai des outils novateurs d'acquisition et de diffusion des connaissances et à faire en sorte que les perspectives et les points de vue des Canadiens et des Canadiennes soient pris en compte dans la gestion du parc. En établissant des liens et en collaborant avec d'autres parties, Parcs Canada enrichira la préservation, la protection et la mise en valeur du parc pour les générations actuelles et futures.

Objectif 4.1 : Un contenu et des programmes attrayants et informatifs permettent aux visiteurs de tisser des liens avec le patrimoine naturel et culturel du parc, favorisant un sentiment d'intendance partagée et de respect pour Jasper qui transcende les limites du parc.

Cibles

- Des programmes de diffusion externe de qualité qui ciblent les publics traditionnels et de nouveaux publics à la grandeur de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont mis en œuvre.
- De nouvelles possibilités sont envisagées pour mieux communiquer et pour permettre autant à la population canadienne qu'aux citoyens du monde entier de découvrir le parc national Jasper.

- Les visiteurs du Canada comme d'autres pays qui comptent visiter le parc connaissent les programmes et services offerts, les désignations patrimoniales, le rôle que jouent les visiteurs dans l'intendance du parc et la meilleure façon de se préparer pour vivre une expérience sûre et agréable.
- L'analyse des données Web et les autres outils sont utilisés pour mieux comprendre comment la population canadienne interagit avec le contenu et les plateformes sur Internet et dans les médias sociaux. Une stratégie de contenu numérique répondant aux attentes et aux besoins en matière d'information de la population canadienne est mise en œuvre d'ici 2025.
- Des occasions de bénévolat et de collaboration active avec d'autres organismes sont offertes.

Objectif 4.2 : Le parc national Jasper offre aux jeunes, aux partenaires autochtones et aux visiteurs des occasions de communiquer, de collaborer et de faire des apprentissages communs.

Cibles

- Des programmes et des ressources d'éducation en personne et virtuels sont offerts aux jeunes et aux enseignants à l'échelle nationale, régionale et locale afin de susciter la passion et de faire comprendre l'importance des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, et de développer la prochaine génération d'intendants de la nature et de la culture.
- Le rôle que joue le Centre des Palissades dans la prestation des programmes d'éducation, des initiatives des partenaires autochtones et de l'expérience du visiteur est revu dans l'optique des priorités nationales de l'Agence.

Objectif 4.3 : Parcs Canada collabore avec divers gestionnaires fonciers et diverses organisations en activité sur les terres adjacentes au parc afin d'atteindre des buts communs en matière de gestion de la conservation, de la connectivité, du tourisme et des effets cumulatifs dans l'écosystème régional.

Cibles

- La collaboration avec les partenaires régionaux au sujet de la gestion des ressources naturelles, des effets cumulatifs et de la remise en état écologique est améliorée.
- Les intérêts des gestionnaires des terres adjacentes sont pris en compte lors de la préparation d'interventions liées aux espèces envahissantes, aux insectes et aux maladies des forêts, et la collaboration permet de mener des activités de surveillance et des programmes de gestion complémentaires.
- Les administrations régionales sont consultées afin de permettre l'adoption de mesures de gestion visant à accroître la connectivité de l'habitat au sein et au-delà des limites du parc. La priorité est donnée aux zones où les pressions liées à l'utilisation des terres et aux changements climatiques peuvent nuire aux populations d'animaux sauvages et aux processus naturels qui ne sont pas contenus à l'intérieur des limites du parc.
- Un programme de surveillance de la connectivité à l'échelle du paysage est élaboré en collaboration avec les partenaires régionaux afin de soutenir un programme de conservation fondé sur des données probantes.
- La gestion des visiteurs qui fréquentent à la fois le parc et les secteurs environnants est améliorée grâce à la collaboration avec les collectivités et les parcs adjacents.

Objectif 4.4 : De nouveaux renseignements, de nouvelles recherches et de nouveaux outils sont élaborés pour éclairer la gestion du parc et sont utilisés conjointement avec les pratiques existantes pour transmettre des connaissances à la population canadienne.

Cibles

- Les priorités en matière de recherche dans le parc sont communiquées, ce qui permet d'attirer la collaboration d'établissements d'enseignement et d'autres organismes à des recherches en sciences de la nature, en culture et en sciences sociales.
- Les Canadiennes et les Canadiens peuvent accéder à des données et à de l'information à jour sur la gestion des ressources culturelles et naturelles à partir du Portail des données ouvertes du gouvernement du Canada et du site Web de Parcs Canada.
- De nouveaux outils sont élaborés et utilisés afin de mesurer les effets cumulatifs et les changements à l'échelle du paysage, et d'en rendre compte.

Stratégie 5 : Gestion de l'aménagement

L'intégrité écologique est la priorité absolue guidant la gestion du parc, y compris la gestion de l'aménagement ou du réaménagement. Parcs Canada adopte une approche transparente et uniforme, et continue de respecter les limites, le zonage et les modalités régissant la réserve intégrale désignée. Tous les projets d'aménagement envisagés doivent s'inscrire de façon manifeste dans la vision et les objectifs de chaque parc, tels qu'ils sont décrits dans le plan directeur. Les projets d'aménagement aident les visiteurs à mieux connaître les espaces naturels et culturels, et à s'en rapprocher. Ils ont pour but de protéger les qualités qui donnent à ces lieux patrimoniaux leur caractère distinctif, dans l'intérêt des générations futures.

En tant que gestionnaire des terres du parc national Jasper, Parcs Canada réglemente l'aménagement et l'utilisation des terres dans le parc. En plus de protéger une vaste superficie de terres non aménagées, le parc national inclut divers aménagements qui permettent l'exploitation et la fréquentation du parc de même que l'épanouissement de la collectivité de Jasper. Le parc joue un rôle important dans la durabilité économique; il inclut un couloir de transport national (la route Yellowhead et la voie ferrée du Canadien National) ainsi qu'un pipeline interprovincial.

Les principaux points de rassemblement liés aux activités commerciales dans le parc national Jasper sont les établissements d'hébergement commercial périphériques accessibles par la route (hôtels ou camps de bungalows), les auberges de l'arrière-pays, les services d'excursions basés sur des installations, les écuries et installations de points de départ de sentiers connexes, un terrain de golf et une station de ski, entre autres. Les points de rassemblement liés aux activités à but non lucratif incluent les refuges alpins, les chalets et les auberges situés à l'extérieur du lotissement urbain.

Un cadre de lois et règlements fédéraux, de même que de politiques nationales et régionales de Parcs Canada, établit les paramètres en fonction desquels les nouveaux aménagements, de même que les activités d'entretien et d'exploitation, peuvent avoir lieu. À l'échelle du parc, le zonage, les évaluations d'impact environnemental et culturel, et les permis sont les outils clés permettant d'établir où et à quelles conditions on peut approuver chaque installation ou activité. Parcs Canada gère également le processus de délivrance de permis grâce auquel des groupes commerciaux ou à but non lucratif peuvent offrir des activités guidées. Divers événements organisés par des tiers en dehors de la haute saison donnent aux visiteurs et aux résidents l'occasion de profiter du parc.

La durabilité environnementale est liée à la gestion de l'aménagement. Le réaménagement des installations et de l'infrastructure peut permettre de faire des gains écologiques en améliorant la gestion environnementale. La prise de décisions tient compte de tout le cycle de vie et des effets cumulatifs d'un changement proposé plutôt que des seuls résultats ou effets à court terme.

La présente stratégie encourage l'adoption d'approches originales en matière de gestion de l'aménagement qui favorisent l'intendance du parc, intègrent de bonnes pratiques durables et encouragent un fort sentiment d'appartenance grâce à des critères sains de conception, de réaménagement et de gestion des activités.

Directives précises sur la gestion de l'aménagement, des activités commerciales et des événements à l'extérieur de la collectivité de Jasper

Aménagement commercial

- Les changements apportés aux offres d'hébergement commercial accessibles par la route désignée à l'extérieur de la collectivité de Jasper respectent les *Lignes directrices sur le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphériques dans les parcs nationaux des Rocheuses* (2007).
- Aucune nouvelle terre ne sera utilisée afin d'aménager de nouveaux établissements d'hébergement commercial à but lucratif accessibles par la route à l'extérieur des limites du lotissement urbain.
- Parcs Canada peut envisager de modifier les limites du territoire visé par un permis d'occupation existant associé à des établissements d'hébergement commercial existants à l'extérieur du lotissement urbain de Jasper, ou de délivrer un nouveau permis d'occupation ou permis de remplacement à l'une de ces propriétés, dans le but de réaliser des gains écologiques, par exemple faciliter la production d'énergie verte ou améliorer le traitement des eaux usées.
- Les *Lignes directrices pour l'aménagement et l'utilisation du territoire de la station de ski Marmot Basin* (2008), les *Lignes directrices pour la gestion des stations de ski de Parcs Canada* (2006) et tout plan à long terme approuvé pour la station de ski Marmot Basin sont appliqués. Les propositions conformes aux limites de croissance et aux autres paramètres cernés dans les documents susmentionnés sont prises en considération dans le cadre du processus d'examen des aménagements.
- Parcs Canada pourra étudier la proposition de réaménagement de l'infrastructure vieillissante du téléphérique de Jasper sur le tracé actuel ou, dans le respect de certaines conditions, sur un autre tracé au moyen d'une reconfiguration du domaine à bail et de l'apport des modifications connexes aux limites des zones et de la réserve intégrale. Toute proposition de tracé ne sera prise en considération que si elle protège la sécurité publique, permet de réaliser des gains écologiques et ne comprend que des activités et des services qui soutiennent une activité de base destinée aux visiteurs : l'exploitation d'un téléphérique panoramique vers et depuis une zone alpine. Tout projet de réaménagement du téléphérique de Jasper fera l'objet d'un processus décisionnel dans le cadre d'un processus d'évaluation d'impact et d'examen des aménagements de Parcs Canada, avec des consultations du public et des Autochtones.
- Le rajustement des paramètres d'exploitation des installations d'hébergement existantes dans l'arrière-pays pourrait être envisagé s'il doit permettre de faire des gains écologiques (p. ex. objectifs de rétablissements du caribou) et de soutenir des expériences d'apprentissage ou d'autres expériences du visiteur.

Aménagement à but non lucratif

- Des modifications mineures ou agrandissements mineurs à des refuges alpins existants visant à améliorer l'expérience du visiteur et les occasions d'apprentissage seront envisagés s'ils respectent les objectifs écologiques.
- Parcs Canada pourrait demander à un tiers de modifier et d'exploiter un ou plusieurs chalets de patrouille à l'intention du public, dans un but non lucratif.
- On pourrait également demander à un tiers de modifier et d'exploiter comme auberge un poste des gardes de parc hors service accessible par la route à l'intention du public, dans un but non lucratif.

Lac Edith

- Le lotissement de chalets du lac Edith continue d'être géré en tant que lotissement saisonnier (occupé du 1^{er} avril au 31 octobre), même si l'on sait que plusieurs baux permettent une occupation à l'année. La durée d'occupation des baux saisonniers ne peut être prolongée. Aucune terre supplémentaire ne peut être occupée par des chalets privés.
- La rive du lac Edith est gérée en tant que paysage naturel, et un sentier polyvalent facilite l'accès du public à ce lac.

Gestion des activités

- Les activités commerciales sont gérées par l'entremise du processus de délivrance de permis de Parcs Canada.
- Les nouvelles activités récréatives et les nouveaux événements sont évalués en fonction de la *Directive de gestion de Parcs Canada 2.6.10, Évaluation des activités récréatives et des événements spéciaux*.
- Les *Lignes directrices sur les nouvelles activités récréatives du parc national Jasper* (2015) orientent la gestion du vélo de montagne, du parapente et de plusieurs autres activités récréatives dans le parc.
- Les *Lignes directrices sur la gestion de l'utilisation des rivières du parc national Jasper* (1998) orientent les activités sur les rivières Sunwapta, Athabasca, Maligne, Miette et Whirlpool.
- Les *Lignes directrices sur l'exploitation de l'arrière-pays du parc national Jasper* (2021) orientent la gestion des activités en milieu sauvage, par exemple le camping sauvage et les excursions équestres.
- Les tournages sont gérés conformément aux *Lignes directrices nationales sur les multimédias* de Parcs Canada (2005).

Objectif 5.1 : Les propositions d'aménagements et de réaménagements commerciaux sont évaluées d'une manière ouverte et transparente, en conformité avec le mandat et les politiques de Parcs Canada.

Cibles

- Les limites établies en matière d'aménagement, d'ententes immobilières et de zonage du parc sont respectées.
- Les processus d'évaluation des impacts environnementaux et les recommandations relatives à l'esthétique sont appliqués lors de l'évaluation des projets proposés, et les impacts du cycle de vie et les avantages d'un projet proposé sont pris en compte dans la prise de décision.
- D'autres désignations patrimoniales telles que site du patrimoine mondial de l'UNESCO, réserve de ciel étoilé et rivière du patrimoine canadien sont envisagées dans le cadre de l'évaluation des propositions.
- Des occasions sont offertes aux Autochtones et au public de donner leur avis sur les grandes propositions d'aménagement commercial visant des lieux situés à l'extérieur du lotissement urbain de Jasper.
- Les propositions majeures d'aménagement et de réaménagement incluent un élément d'intendance du parc qui soutient la conservation.

Objectif 5.2 : Les activités, les services et les événements récréatifs et commerciaux nouveaux et existants sont gérés de manière à assurer l'intégrité écologique, la qualité de l'expérience du visiteur et l'accès équitable aux occasions d'affaires.

Cibles

- Le processus de délivrance de permis d'exploitation commerciale pour les activités récréatives guidées et les visites guidées en véhicules est examiné d'ici 2025, en collaboration avec d'autres unités de gestion.
- Les occasions d'affaires liées à des activités guidées dans le parc font l'objet d'un examen périodique, et une attention particulière est portée aux secteurs très fréquentés pour garantir que les activités guidées répondent aux objectifs en matière d'expérience du visiteur et ne compromettent pas l'intégrité et la durabilité des ressources du parc.
- L'accès aux occasions d'affaires et à l'offre d'activités guidées demeure équitable, et l'accès des partenaires autochtones locaux au processus est amélioré.
- Les exploitants d'entreprises touristiques participent à des formations pour les employés ou à des programmes éducatifs sur l'intendance du parc offerts par des tiers.
- Les partenaires et les exploitants de l'industrie touristique collaborent avec Parcs Canada pour préparer et diffuser des messages sur la sécurité de la faune et d'autres sujets propres à l'intendance.
- Les entreprises, les événements et les activités témoignent d'un engagement envers l'intendance, le respect du lieu et l'harmonisation avec la vision du parc national Jasper et les objectifs du présent plan. Ils réduisent au minimum leurs impacts sur l'air, l'eau, la faune et les niveaux de bruit.
- Les entreprises touristiques commerciales détenant un bail qui ne sont pas assujetties aux *Lignes directrices sur le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphérique* ou aux *Lignes directrices pour la gestion des stations de ski* préparent un plan à long terme aux fins d'examen et d'approbation par Parcs Canada. Ce plan à long terme doit inclure un cadre pluriannuel pour les opérations, la gestion de l'environnement, la gestion des infrastructures et les systèmes de transport des visiteurs et du personnel.

Objectif 5.3 : Parcs Canada collabore avec les entreprises qui exercent leurs activités dans les couloirs d'infrastructure linéaires, comme les exploitants de voies ferrées, de pipelines et de lignes de transport d'électricité, afin de réduire les incidences de leurs activités sur l'environnement, l'esthétique, la gestion des biens et les visiteurs.

Cibles

- Les mesures d'atténuation, pour les activités d'exploitation et d'entretien de routine, sont examinées, mises à jour et mises en œuvre.
- Le regroupement des couloirs et des voies d'accès désignées et la réduction de leur empreinte au sol dans le but de faire des gains de conservation sont étudiés lorsque possible.
- Des travaux sont entrepris avec le Canadien National (CN) pour améliorer les pratiques de gestion de l'eau, assainir la terre et l'eau contaminées, limiter les déversements de céréales, gérer les espèces envahissantes et réduire le nombre d'animaux sauvages qui sont tués sur la voie ferrée. On s'assure que les terres du CN sont gérées en conformité avec les lois et les directives.

Objectif 5.4 : Les projets de Parcs Canada et de tiers incluent des dispositions visant à réduire l'empreinte au sol des perturbations, à remettre les secteurs perturbés dans leur état naturel et à protéger les écosystèmes aquatiques et terrestres.

Cibles

- Tout nouvel éclairage respecte les directives sur le ciel étoilé, et les exploitants sont encouragés à remplacer l'éclairage existant qui n'est pas conforme.
- Les effluents d'eaux usées respectent les normes de Parcs Canada ou les normes provinciales applicables. Les effluents ne nuisent pas à l'intégrité écologique du milieu récepteur.
- La collaboration avec les tiers se poursuit afin d'améliorer et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires relatives à l'environnement et de diffuser l'information sur la gestion des urgences et les interventions en cas d'incidents. La prévention et le nettoyage des déversements, de même que l'évaluation, la gestion et l'assainissement des sites contaminés, se font conformément aux lois applicables.
- Les modifications des limites des terres visées par des baux et des permis d'occupation proposées pour élargir l'empreinte au sol de l'infrastructure ou des services publics sont étudiées si elles sont susceptibles d'améliorer la gestion de l'environnement ou la protection de l'écosystème.
- L'empiétement sur les terres et les eaux du parc est examiné afin d'améliorer le respect des conditions des baux et des licences d'occupation.
- Les promoteurs de projets sont tenus de contribuer aux coûts d'évaluation, de surveillance réglementaire et de surveillance environnementale de Parcs Canada; il s'agit d'une condition pour l'approbation des projets d'infrastructure. Lorsque les incidences du projet ne peuvent être raisonnablement atténuées, les promoteurs du projet fournissent une compensation financière ou en nature pour les impacts environnementaux, la restauration et la surveillance.
- Les installations de l'auberge Whistlers Hostel sont désaffectées, et le secteur est remis en état.
- Un examen opérationnel est effectué pour évaluer le besoin à long terme des postes de garde de Decoigne, de Snaring et de Cavell en tenant compte de leur usage actuel pour le logement du personnel, des exigences patrimoniales et des avantages sur l'intégrité écologique.

Objectif 5.5 : Les biens du parc, y compris les routes, les couloirs panoramiques patrimoniaux et les aires de fréquentation diurne, sont bien entretenus et soutiennent le mandat de Parcs Canada de même que les objectifs du plan directeur.

Cibles

- Les améliorations apportées à la route 16 pour des raisons de sécurité et d'environnement tiennent compte du double rôle que joue la route comme principale voie d'accès au parc et comme voie de transport nationale.

- Les préoccupations que soulève la piste d'atterrissage de Jasper sur les plans de l'environnement, de l'entretien des biens et de la sécurité aérienne sont prises en compte afin d'établir s'il s'agit toujours d'une utilisation appropriée dans l'écosystème de prairie montagnarde. Les recommandations résultant de cet examen sont mises en œuvre comme il se doit. Tant que la piste d'atterrissage reste ouverte :
 - La piste d'atterrissage est entretenue en tant que piste gazonnée nécessitant un minimum d'entretien et d'installations à l'intention des vols récréatifs privés, des atterrissages d'urgence et des détournements.
 - Les lignes aériennes commerciales ne peuvent l'utiliser.
 - L'empreinte de la piste d'atterrissage n'est pas augmentée au-delà de ses dimensions actuelles de 1 216,15 mètres sur 45,72 mètres, comme indiqué dans le *Supplément de vol – Canada* du 31 décembre 2020.
- L'extraction de granulats pour la rénovation et l'entretien des routes est encadrée par la *Stratégie de gestion des granulats dans les parcs des montagnes* (2019) et par la *Directive de gestion 2.4.7 de Parcs Canada – Sable, gravier et autres matériaux de remplissage : Travaux d'excavation et remise en état des lieux*. Les carrières de gravier sont remises en état à la même vitesse que leur empreinte au sol s'agrandit aux fins du prélèvement de granulats. Les effets globaux en matière d'environnement, d'infrastructure et d'expérience du visiteur que représente l'extraction locale de granulats par rapport au transport sur de longues distances sont examinés de façon approfondie.
- Un plan de gestion et d'entretien des biens est élaboré pour établir des stratégies, des ressources et des mesures qui permettront d'optimiser le rendement et la durabilité des biens, de réduire les risques au minimum et de garantir que les biens contribuent efficacement aux objectifs du présent plan directeur.
- La tendance liée aux indicateurs propres aux biens est à la hausse dans le prochain rapport sur l'évaluation de l'état du parc.

Stratégie 6 : Changement climatique et adaptation

Les parcs nationaux des montagnes ont été créés pour protéger et représenter des caractéristiques particulières du patrimoine naturel du Canada. Ils englobent des ressources naturelles, des ressources culturelles et des paysages qui figurent parmi les plus importants du pays et qui subissent déjà les effets du changement climatique. Ainsi, ces parcs offrent d'excellentes possibilités de contribuer à une connaissance plus approfondie du changement climatique et de ses effets à long terme. Parcs Canada s'engage à protéger les écosystèmes des parcs dans l'intérêt des générations futures en exerçant un leadership dans l'exécution d'opérations durables et dans la gestion adaptative en réponse aux effets du changement climatique. Les parcs nationaux des montagnes continueront de collaborer avec d'autres entités afin d'étudier et de surveiller le changement climatique ainsi que de sensibiliser le public à ses impacts. Des écosystèmes sains aident la nature et l'humain à s'adapter aux changements climatiques. En tant qu'aire protégée, le parc national Jasper conserve sa biodiversité, protège les services écosystémiques, connecte les paysages, absorbe et stocke du carbone, et renforce les connaissances et la compréhension en matière de gestion environnementale.

Les effets du changement climatique sont très visibles au parc national Jasper. Au glacier Athabasca, l'un des glaciers les plus accessibles au monde, des millions de visiteurs peuvent constater de visu le recul rapide du glacier depuis un siècle. Des activités d'interprétation actualisées au champ de glace Columbia permettent de raconter l'histoire du changement climatique, mais de nombreuses autres occasions sont saisies de sensibiliser les visiteurs et de tisser des liens entre cet enjeu mondial et les problèmes à l'échelle locale.

Le changement climatique touche également à d'autres aspects du travail de Parcs Canada, par exemple la longévité des biens immobiliers et des ressources culturelles étant donné les phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes, les feux de forêt de plus en plus intenses et fréquents durant la saison chaude, et la modification des tendances de fréquentation des visiteurs. La présente stratégie vise à élargir la collaboration et la surveillance afin de mieux prévoir et comprendre les effets du changement climatique et de prendre des mesures pour réduire notre empreinte carbone et rendre nos activités plus durables.

Objectif 6.1 : Notre compréhension des effets du changement climatique sur les écosystèmes, les ressources culturelles, les biens immobiliers et les installations pour les visiteurs du parc est améliorée, et des interventions de gestion ainsi que des stratégies d'adaptation appropriées sont adoptées.

Cibles

- Le réseau du parc national Jasper établi avec les institutions et organismes possédant des connaissances spécialisées sur le changement climatique est renforcé, et des travaux conjoints d'analyse et de rédaction de messages sur les effets du changement climatique sont entrepris.
- Le programme de surveillance de l'intégrité écologique est examiné avant la prochaine évaluation de l'état du parc afin de déceler les lacunes dans les données et de trouver des possibilités pour renforcer le programme. Cet examen se penchera sur les possibilités d'intégrer les connaissances autochtones dans les efforts de surveillance et sur les moyens de mieux comprendre les effets des changements climatiques sur les écosystèmes du parc.
- Les composantes écologiques et les ressources culturelles sont évaluées afin que l'on puisse relever celles qui sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique.
- Des mesures de gestion visant à lutter contre les effets des changements climatiques sont mises en œuvre pour renforcer la résilience des écosystèmes; les connaissances et les perspectives autochtones sont intégrées dans l'élaboration de ces initiatives.
- Des évaluations des risques sont effectuées, des mesures d'atténuation sont mises en œuvre au besoin et des plans de préparation aux situations d'urgence sont élaborés pour les biens immobiliers, les installations à l'intention des visiteurs et les voies d'accès qui pourraient être vulnérables aux dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes et les incidences du changement climatique.

Objectif 6.2 : Des technologies et des systèmes pouvant améliorer la conception et la construction des bâtiments, la conservation de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets solides et des eaux usées, et la gestion du parc automobile sont étudiés et adoptés.

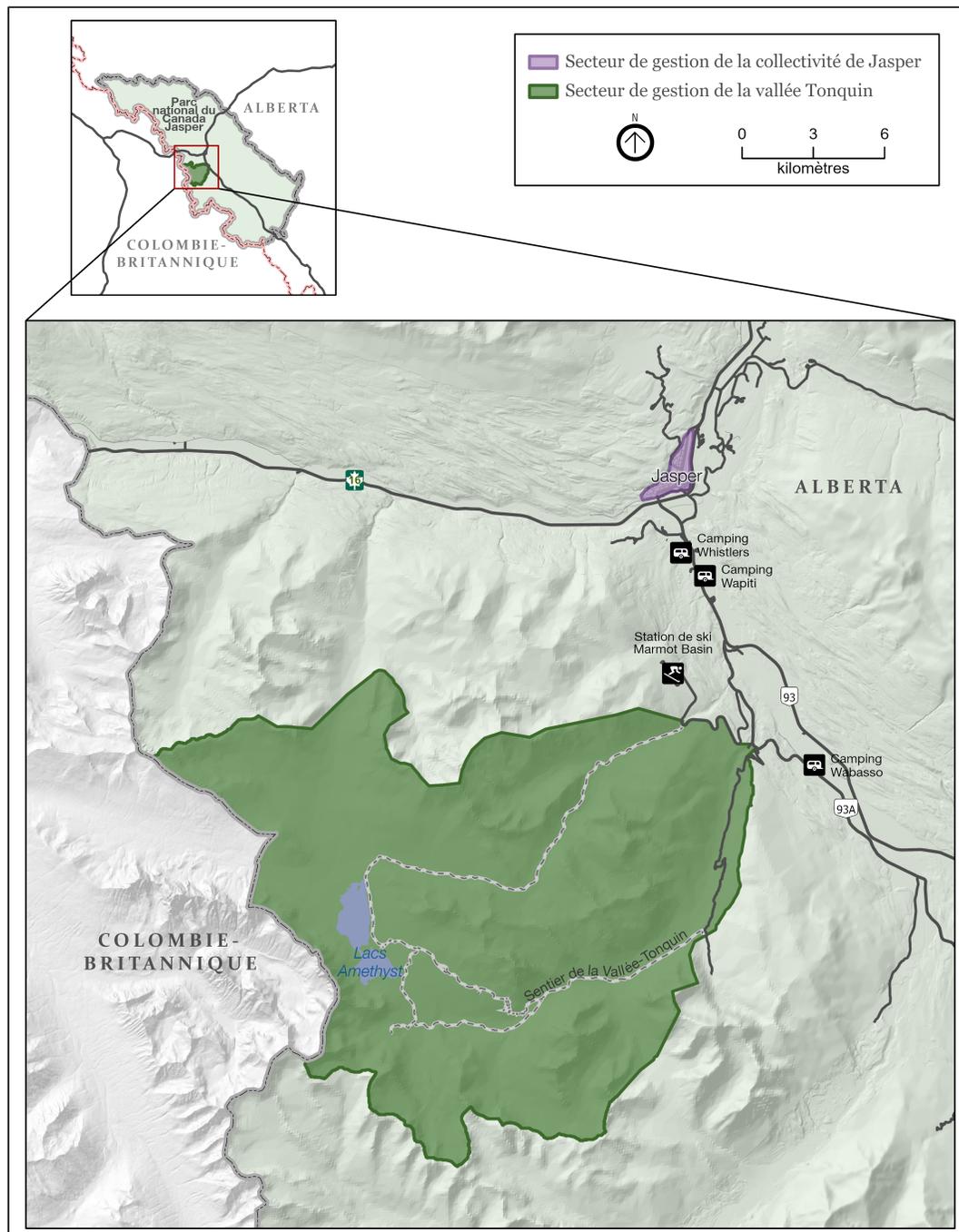
Cibles

- Une stratégie de transition pour l'écologisation des activités est élaborée et lancée. Elle inclut le passage à un parc automobile comportant un plus haut pourcentage de véhicules hybrides ou sans émissions, l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations existantes, l'amélioration des pratiques de réduction et de réacheminement des déchets, et l'adoption d'une conception à faibles émissions de carbone pour tout nouveau bâtiment construit.
- La gestion du site du centre de transfert des déchets est améliorée, et on tente d'arriver au recouvrement des coûts.

7.0 Approche de gestion par secteur

La gestion par secteur porte sur des secteurs donnés des parcs nationaux qui présentent des problèmes de gestion complexes : valeurs naturelles ou culturelles importantes, niveau de fréquentation élevé, intérêt du public, infrastructure importante ou multiples possibilités d'expérience du visiteur. Il faut souvent accorder plus d'attention à ces secteurs afin d'en préserver l'intégrité écologique et d'assurer la qualité de l'expérience du visiteur. Deux secteurs qui nécessitent l'établissement d'objectifs et de cibles de gestion particuliers ont été recensés dans le présent plan directeur : la collectivité de Jasper et la vallée Tonquin.

Carte 3 : Secteurs de gestion de la collectivité de Jasper et de la vallée Tonquin



7.1 Collectivité de Jasper

Nichée au confluent des rivières Athabasca, Miette et Maligne, la collectivité de Jasper est une petite localité agréable entourée des merveilles naturelles du parc national Jasper. Ses habitants, en tant que résidents et utilisateurs fréquents du parc, sont d'importants gardiens du patrimoine naturel et culturel du parc.

Les pouvoirs de Parcs Canada en matière d'aménagement du territoire dans la collectivité de Jasper sont énoncés dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et dans d'autres règlements et politiques applicables. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, qui définit Jasper comme une collectivité, comporte plusieurs dispositions importantes sur l'aménagement futur de l'endroit :

- Les limites du lotissement urbain ne peuvent être modifiées.
- La superficie maximale des zones commerciales est fixée à 118 222 mètres carrés.
- La taille et la configuration des terres zonées à des fins d'aménagement commercial sont établies.

Le *Règlement sur le zonage du périmètre urbain de Jasper* (1968), présentement à l'étude, et l'ébauche de la *Politique sur l'aménagement du territoire de Jasper* (2005) contiennent des dispositions sur le zonage et la délivrance de permis, de même que sur les exigences relatives aux processus.

Le *Plan de développement durable de la collectivité de Jasper* (2011), élaboré conjointement par la municipalité de Jasper et par Parcs Canada, propose une vision pour la collectivité et une orientation stratégique pour la réalisation de cette vision. Toutes les personnes qui vivent à Jasper doivent être des résidents admissibles aux termes du *Règlement sur les baux et les permis d'occupation dans les parcs nationaux du Canada*.

La majorité des visiteurs du parc passent du temps dans le lotissement urbain et les environs; il y a donc d'excellentes occasions de leur communiquer les messages du parc et de leur offrir des programmes intéressants, et de mettre en valeur une collectivité qui mise sur l'intendance du parc et la durabilité environnementale. Il faut toutefois s'assurer que la collectivité et les gens qui la visitent n'ont pas d'effet négatif sur les ressources écologiques et culturelles du parc.

L'orientation établie dans la présente stratégie de gestion par secteur garantira la réalisation de la vision de la collectivité, permettra à celle-ci de continuer d'accueillir les visiteurs du parc, préservera la qualité de vie dans la collectivité et renforcera le rôle que joue celle-ci en tant que plateforme à partir de laquelle les visiteurs découvrent le parc, s'informent et contribuent à l'intendance du milieu naturel.

Objectif 7.1.1 : La municipalité de Jasper et Parcs Canada collaborent aux enjeux d'importance mutuelle et se donnent régulièrement des nouvelles de leurs domaines de responsabilité distincts.

Cibles

- Les effets de l'affluence des visiteurs sur la collectivité sont mieux compris, et un plan est élaboré conjointement pour gérer la croissance de la fréquentation ainsi que les activités et événements à l'intention des visiteurs ayant pour point de rassemblement le lotissement urbain.
- Des mesures de la durabilité environnementale sont élaborées, promues et mises en œuvre dans le cadre d'une collaboration entre Parcs Canada et la municipalité de Jasper.
- Parcs Canada et la municipalité de Jasper collaborent à la préparation aux situations d'urgence pour Jasper.
- Les activités du programme Intelli-feu, dans le lotissement urbain et à proximité, sont réalisées en collaboration.
- Parcs Canada et la municipalité de Jasper continuent de surveiller la qualité des eaux pluviales et adoptent des pratiques exemplaires pour en améliorer la gestion, si possible.
- Parcs Canada et la municipalité de Jasper collaborent à l'amélioration du transport des visiteurs vers la collectivité et à l'intérieur de celle-ci en utilisant, dans la mesure du possible, le transport en commun et des solutions de transport actif.

Objectif 7.1.2 : Les décisions relatives à l'aménagement, au fonctionnement et à la gestion de la collectivité sont prises en se basant sur le plan communautaire approuvé de Jasper, lequel respecte le présent plan directeur du parc et les autres politiques et lois applicables.

Cibles

- Le *Plan de développement durable de la collectivité de Jasper* est examiné et mis à jour d'ici 2025.
- Le cadre stratégique local propre au zonage du lotissement urbain est examiné et mis à jour.
- L'élaboration de nouveaux règlements sur l'aménagement du territoire et de nouvelles politiques pour moderniser le processus de délivrance des permis d'aménagement de Parcs Canada.

Objectif 7.1.3 : De nouveaux logements abordables qui conviennent à toutes les étapes de la vie sont aménagés en tenant compte des caractéristiques socioéconomiques de Jasper.

Cibles

- Parcs Canada et la Société d'habitation de Jasper collaborent pour céder des parcelles de la réserve résidentielle à la municipalité de Jasper en vue de la réalisation de projets de logements abordables.
- Tous les nouveaux aménagements commerciaux du lotissement urbain de Jasper incluent des logements du personnel, comme le précisent les politiques et règlements applicables en matière d'aménagement du territoire. En consultation avec la municipalité de Jasper, on peut envisager une réduction du nombre de places de stationnement là où des possibilités de transport actif sont offertes.
- Une stratégie de logement à long terme est toujours appliquée afin d'éliminer la pénurie de logements pour le personnel de Parcs Canada.

Objectif 7.1.4 : Les nouveaux aménagements et les réaménagements communautaires respectent les limites existantes du lotissement urbain et en matière de développement, préservent le patrimoine bâti distinctif et l'impression de petite collectivité de montagne de Jasper, contribuent à la durabilité environnementale et prévoient la participation locale.

Cibles

- Les résidents participent aux initiatives de planification communautaire.
- Le processus d'examen des aménagements est transparent et ouvert.
- Parcs Canada collabore avec les preneurs à bail afin d'éliminer les utilisations non conformes.

Objectif 7.1.5 : Au travail comme dans leur vie personnelle, les résidents et les employés d'organismes communautaires et d'entreprises jouent le rôle d'intendants afin de protéger l'environnement du parc.

Cibles

- Les programmes de diffusion externe de Parcs Canada ont notamment pour marchés cibles les résidents de Jasper et les entreprises touristiques locales.
- En consultation avec la municipalité de Jasper, Parcs Canada encourage et facilite l'élimination des produits susceptibles d'attirer les animaux vers les propriétés résidentielles et commerciales, l'élimination des lieux de refuge pour la faune créés par des clôtures ou d'autres éléments, et encourage et applique des mesures de gestion des animaux domestiques afin de réduire au minimum leurs effets sur la faune.
- Tout nouvel éclairage respecte les directives sur le ciel étoilé; les résidents et les entreprises sont encouragés à remplacer l'éclairage existant qui n'est pas conforme.
- Les résidents et les entreprises sont au courant des problèmes liés à la prolifération des espèces envahissantes et prennent des mesures pour les limiter, en plus d'œuvrer à la protection des espèces en péril, dans le cadre des projets de construction et des autres activités.

- En tant qu'utilisateurs actifs du réseau de sentiers entourant la collectivité, les résidents de Jasper contribuent à prévenir et réparer les dommages causés par les sentiers non désignés.

7.2 Vallée Tonquin

La vallée Tonquin est l'une des destinations les plus populaires du parc pour les loisirs en milieu sauvage. Réputée pour ses vues imprenables sur le lac Amethyst au pied des montagnes connues sous le nom de « The Ramparts », la popularité de cette zone découle de ses paysages vierges, de ses lacs alpins et des excellentes possibilités d'observation de la faune.

La vallée est utilisée par l'humain depuis longtemps. La zone est importante pour les communautés autochtones partenaires, et les amateurs de plein air y pratiquent la randonnée, le ski, la raquette et l'équitation depuis le début des années 1900. Actuellement, on trouve dans cette vallée un sentier principal de 47 kilomètres, qui suit la rivière Astoria jusqu'au lac Amethyst avant de descendre par le col Maccarib et de longer les rives du ruisseau Portal jusqu'à la route Marmot. Les précipitations abondantes dans les prés alpins de la vallée, de même que les éboulements fréquents au mont Astoria, font de l'entretien des sentiers un défi permanent. En 2021, l'infrastructure construite dans la vallée comprenait sept terrains de camping en arrière-pays, deux hôtels commerciaux gérés par des exploitants privés, un refuge exploité par le Club alpin du Canada et un chalet de patrouille de Parcs Canada.

Le caribou erre dans les montagnes et les vallées du secteur de Tonquin depuis des siècles. D'après les documents historiques, la harde de caribous de la vallée Tonquin, l'une des quelques hardes restantes de Jasper, a déjà été beaucoup plus grosse, mais aujourd'hui, elle a décliné au point où elle risque de disparaître de façon imminente. Au début des années 1960, la harde dans le secteur de Tonquin comptait 180 individus. Elle en comptait plus de 100 jusqu'en 2008, mais en 2021, Parcs Canada estimait que sa taille avait été réduite à moins de 45 bêtes, dont seulement 10 femelles adultes.

Une série de mesures visant à protéger la harde a été lancée au milieu des années 2000, y compris la mise en œuvre de restrictions d'accès saisonnières, mais ces mesures n'ont pas réussi à elles seules à arrêter le déclin, car la population de la harde est trop petite pour qu'elle se rétablisse d'elle-même. Le plus grave problème auquel a fait face le caribou dans le parc est le niveau de prédation; celui-ci est maintenant à un niveau qui pourrait permettre le rétablissement de la harde si on lançait un programme d'élevage aux fins de conservation.

Objectif 7.2.1 : La capacité des espèces clés comme le caribou et le grizzli à s'épanouir dans la vallée est améliorée, tout en respectant la longue histoire d'utilisation de la région par les humains.

Cibles

- Les mesures de soutien au rétablissement du caribou décrites dans la stratégie 1 sont mises en œuvre.
- Conformément au *Programme de rétablissement du caribou des bois* (Rangifer tarandus caribou) *population des montagnes du Sud au Canada* (2014), l'efficacité des mesures actuelles pour soutenir le rétablissement de la harde de caribous de la vallée Tonquin est examinée et des mesures supplémentaires sont envisagées de façon continue.
- Les répercussions qu'ont les activités récréatives, particulièrement les excursions équestres, sur la végétation, les espèces en péril, l'expérience du visiteur et les infrastructures de la vallée Tonquin ainsi que des sentiers qu'on y trouve font l'objet d'un examen, et des mesures sont prises au besoin pour éliminer les problèmes.
- La sécurité de l'habitat pour la faune est améliorée. Les mesures prises comprennent la mise en œuvre continue des restrictions d'accès saisonnières, avec la possibilité d'y apporter des rajustements fondés sur des données probantes, le cas échéant.
- Sous réserve des exigences relatives au rétablissement du caribou et à l'intégrité écologique, les visiteurs continuent d'avoir accès à la vallée Tonquin pendant les mois d'été et des améliorations sont apportées aux expériences de randonnée et de camping.

8.0 Zonage et réserve intégrale désignée

8.1 Zonage

Le système de zonage des parcs nationaux de l'Agence est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national. Il permet de désigner des endroits où des activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité d'appuyer celles-ci. Le système de zonage se divise en cinq catégories :

- Zone I – Préservation spéciale
- Zone II – Milieu sauvage
- Zone III – Milieu naturel
- Zone IV – Loisirs de plein air
- Zone V – Services du parc

Ce plan intègre des rajustements mineurs pour améliorer le zonage du plan directeur du parc national Jasper de 2010. Les changements apportés au zonage garantissent la cohérence de l'application du zonage dans l'ensemble du parc et remédient à des inexactitudes géospatiales mineures dans les couches de données cartographiques antérieures. La carte 4 illustre les zones ainsi que les changements proposés ci-dessus. Le pourcentage total de la superficie du parc occupée par chaque zone reste la même.

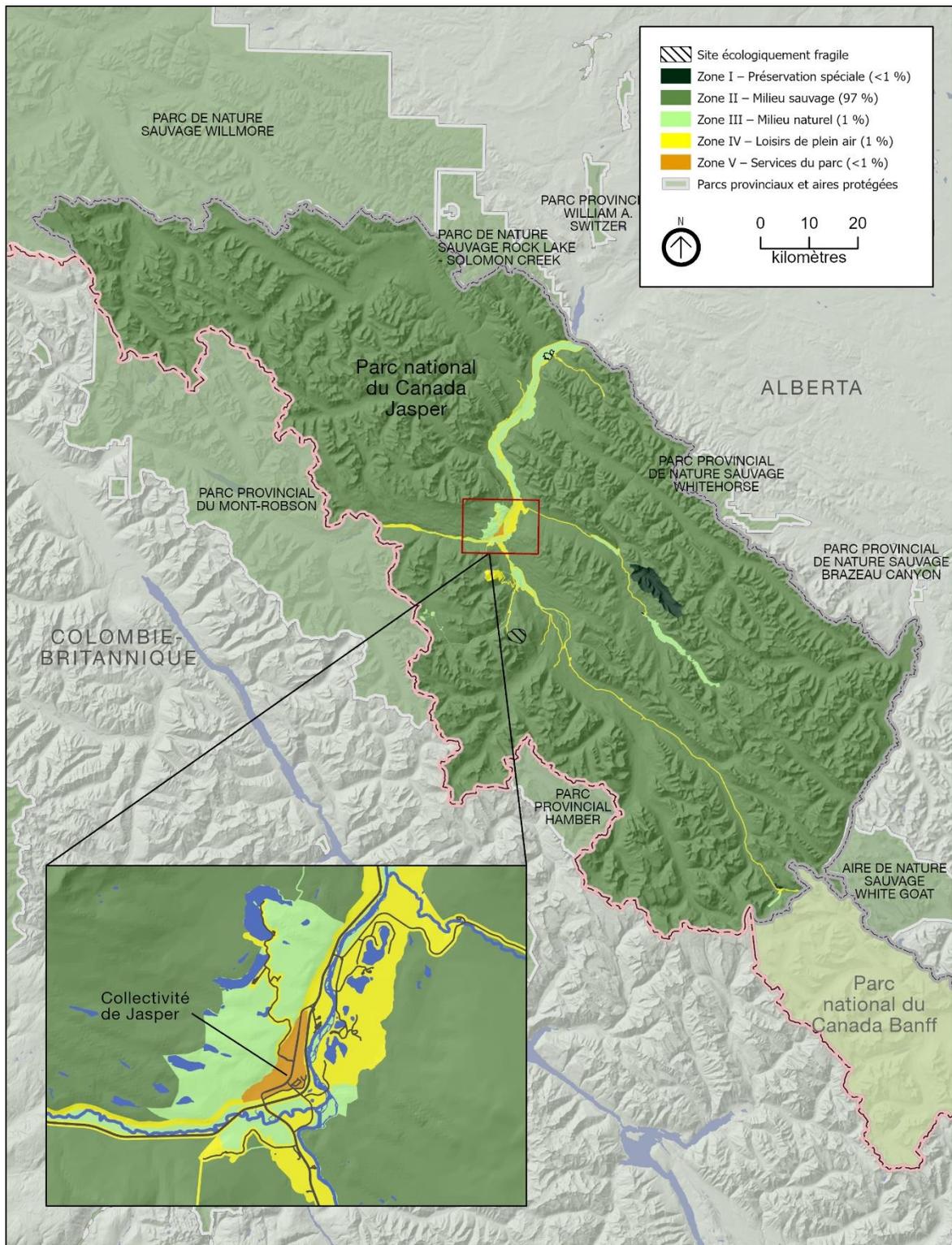
Zonage modifié par rapport au plan directeur du parc national Jasper de 2010

| Zone | Superficie en 2010 (km ²) | Superficie en 2020 (km ²) | Changement par rapport à 2010 (km ²) | Changement en pourcentage | % de la superficie du parc en 2010 | % de la superficie du parc en 2020 |
|---------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|---------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Zone 1 | 47 | 47 | 0 | 0 % | 0,42 % | 0,42 % |
| Zone 2 | 10 923 | 10 926 | 3 | 0,03 % | 97,27 % | 97,30 % |
| Zone 3 | 141 | 141 | 0 | 0 % | 1,25 % | 1,25 % |
| Zone 4 | 116 | 113 | -3 | -0,03 % | 1,03 % | 1,01 % |
| Zone 5 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0,02 % | 0,02 % |
| TOTAL | 11 229 | 11 229 | | | | |

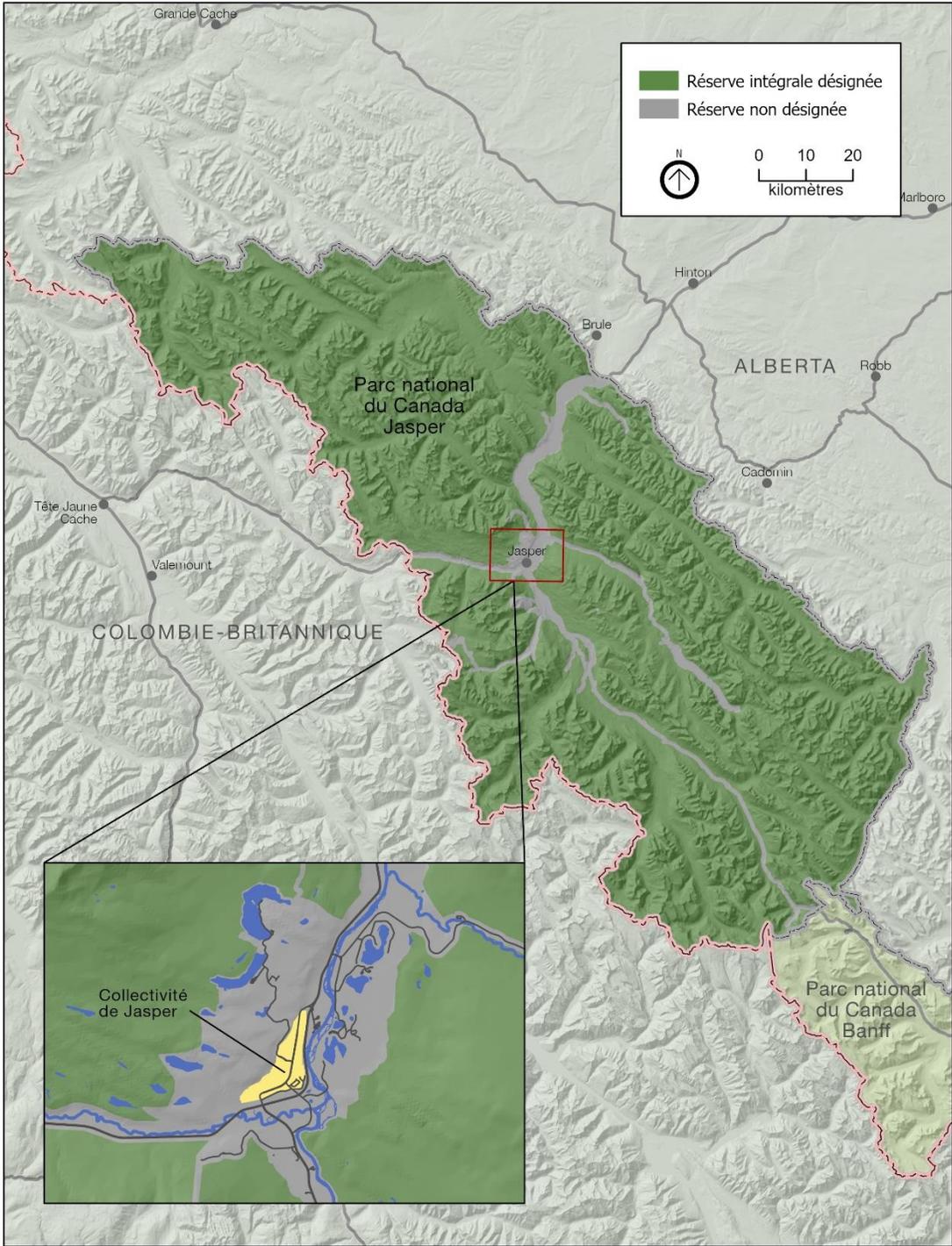
Parcs Canada pourrait envisager des rajustements au zonage et aux limites de la réserve intégrale en lien avec la proposition conceptuelle de réaménagement du téléphérique de Jasper, à condition que ces rajustements se traduisent par des gains écologiques nets.

Sur des terres convenables de la zone II (et de la réserve intégrale), des installations temporaires pour l'élevage de caribous en captivité à des fins de mise en liberté pourraient être utilisées, à condition que les secteurs visés puissent être remis à l'état naturel une fois le projet terminé (voir l'objectif 1.4).

Carte 4 : Aperçu des zones du parc national Jasper



Carte 5 : Réserve intégrale du parc national Jasper



Zone I – Préservation spéciale (moins de 1 pour cent de la superficie du parc)

Les terres classées zone I méritent une protection spéciale parce qu'elles contiennent ou abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles qui sont uniques, menacées ou en voie de disparition, ou qui figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. La préservation est ici la principale considération. L'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits.

Vieille forêt et autres sites de référence climatique

Ce secteur de zone I est composé de plusieurs sites d'étude qui ont contribué à la compréhension scientifique du climat passé et du recul des glaciers, au champ de glace Columbia en particulier et dans les montagnes Rocheuses de façon plus générale. Les peuplements forestiers qui se trouvent dans cette zone sont de très anciens spécimens d'épinettes d'Engelmann (*Picea engelmannii*); certains arbres ont 500 ou 600 ans. Les arbres morts du secteur marquent l'avancée maximale du glacier Athabasca lors de deux courtes périodes glaciaires, vers 1714 et vers 1841-1843. Les vieux arbres et les arbres morts, à ces endroits, ont permis de documenter la température estivale sur un millénaire. Étant donné l'importance scientifique de ces sites, Parcs Canada n'encouragera pas le public à y accéder et interprétera les ressources à distance.

Vallée Surprise

La vallée Surprise fait partie du réseau karstique de la Maligne, l'un des réseaux fluviaux souterrains les plus étendus de l'Amérique du Nord. Elle a été classée zone I puisqu'on y trouve certains des plus beaux exemples de formations karstiques de surface du parc. Située en amont de la rivière Maligne, cette vallée est drainée sur toute sa longueur par une rivière souterraine qui traverse la roche calcaire de la formation de Palliser, du Dévonien supérieur. La vallée est caractérisée par des dolines profondes qui parsèment des dépôts glaciaires, par des lacs karstiques et par des lapiés à cannelures figurant parmi les meilleurs exemples du genre sur le continent nord-américain. Un sentier non entretenu donne accès à la vallée; il n'est pas nécessaire d'en interdire l'accès pour l'instant.

Site archéologique de caverne

Le parc national Jasper comporte une caverne connue où l'on trouve des pictogrammes et d'autres documents culturels et archéologiques importants. En raison de sa fragilité et de l'importance de ne pas perturber les documents archéologiques, le site n'est pas indiqué sur la carte de zonage, et l'accès à la caverne fait l'objet d'un contrôle strict.

Jasper House

Le poste Jasper House a été désigné lieu historique national en raison du rôle important qu'il a joué dans la traite des fourrures, de ses caractéristiques architecturales ainsi que des artefacts et des restes fauniques qu'on y trouve. Les vestiges archéologiques sont intacts et nous aident grandement à comprendre l'histoire de ce lieu historique. Il y a également un cimetière sur place. L'interprétation de la valeur patrimoniale du poste est faite hors site, au sentier du Poste-Jasper House et à la plateforme longeant la route 16.

Zone II – Milieu sauvage (97 pour cent du parc)

La zone II comprend de vastes étendues qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. Une bonne partie de ce territoire est formé de montagnes aux pentes abruptes, de glaciers et de prés alpins. L'objectif consiste à préserver les écosystèmes en réduisant l'intervention humaine à un minimum. Les secteurs de zone II offrent aux visiteurs la possibilité de découvrir de près les écosystèmes du parc en profitant d'un nombre très limité de services et d'installations rudimentaires. Dans la majeure partie de la zone II, les visiteurs peuvent faire l'expérience de l'isolement et de la solitude. L'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits. Les installations se limitent aux sentiers, aux campings de l'arrière-pays, aux refuges alpins, aux abris et aux chalets de patrouille. Le plus gros de la zone II demeure dépourvu d'installations.

Zone III – Milieu naturel (1 pour cent de la superficie du parc)

Dans les secteurs classés zone III, les visiteurs font l'expérience du patrimoine naturel et culturel du parc dans le cadre d'activités récréatives de plein air qui nécessitent un minimum de services et d'installations rustiques. Dans les secteurs de zone III, les visiteurs, vu leur nombre, ont besoin d'installations qui ne seraient pas acceptables selon les normes de la zone II. Ainsi, les chemins d'accès en motoneige et les terres associées aux hôtels commerciaux de l'arrière-pays sont désignés « Milieu naturel ». Ces secteurs peuvent également inclure des couloirs de services publics. Dans la zone III, l'accès et la circulation en véhicules à moteur sont autorisés dans des circonstances précises, contrôlées au moyen d'un régime de délivrance de permis et d'instruments immobiliers (p. ex. baux, permis et accords de servitude) :

- accès en motoneige ou en hélicoptère pour l'entretien d'installations de l'arrière-pays;
- accès en véhicules tout-terrain pour l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure linéaire (lignes électriques et pipelines);
- visites guidées commerciales en véhicule à moteur au lac Maligne et sur le glacier Athabasca, pour les titulaires d'un bail valide;
- utilisation saisonnière de lacs désignés zone III ou IV en bateaux à moteur électrique, dans le respect de paramètres établis.

Zone IV – Loisirs de plein air (moins de 1 pour cent de la superficie du parc)

Les secteurs de zone IV abritent de petites parcelles où l'on peut offrir une vaste gamme d'occasions d'enrichir ses connaissances, d'apprécier les éléments à valeur patrimoniale de même que les services et les installations essentiels connexes du parc, et de profiter de ces derniers de façons ayant le moins d'effets possibles sur l'intégrité écologique du parc. L'élément le plus caractéristique de cette zone est qu'elle est directement accessible en véhicule à moteur. Dans le parc national Jasper, les secteurs de zone IV incluent les installations et l'infrastructure de l'avant-pays, par exemple les routes, les campings accessibles par la route, les campings auxiliaires, les aires de fréquentation diurne et les installations pour les visiteurs comme les sources thermales Miette. On y trouve aussi des exploitations commerciales comme la station de ski Marmot Basin, l'hôtel Jasper Park Lodge, les camps de bungalows et les auberges situées à l'extérieur du lotissement urbain. Plusieurs autres utilisations intensives du territoire liées à l'exploitation du parc, par exemple les carrières de gravier, les installations de production d'électricité et le centre de transfert des déchets, se trouvent aussi en zone IV.

Zone V – Services du parc (collectivité de Jasper — moins de 1 pour cent de la superficie du parc)

La collectivité de Jasper, où sont concentrés les services aux visiteurs et les installations de soutien, est le seul secteur de zone V du parc. Les activités, services et installations précis autorisés dans cette zone dépendent des définitions et orientations précisées dans le plan communautaire approuvé.

Sites écologiquement fragiles

Cette désignation s'applique aux secteurs abritant des caractéristiques importantes et fragiles qui ont besoin d'une protection spéciale, mais ne cadrent pas avec les catégories du système de zonage décrit ci-dessus. Cette désignation vient s'ajouter au système de zonage et contribue à la protection de la gamme complète des ressources de grande valeur.

Prés du mont Edith Cavell

Un grand nombre d'espèces végétales importantes croissent dans les prés de la zone subalpine supérieure et de la zone alpine, près du mont Edith Cavell. Les prés sont aussi un important lieu de rut et de mise bas pour le caribou.

Les visiteurs du secteur seront regroupés dans les sentiers de fréquentation diurne situés à l'extrémité nord-est des prés et dans la voie d'accès aux voies d'escalade de la crête est du mont Edith Cavell; ils seront encouragés à rester sur le sentier désigné.

Étangs d'Athabasca

Ce secteur, qui regroupe les petits étangs et cours d'eau de la plaine inondable de l'Athabasca, près de l'intersection entre la route 16 et la route Miette, est très important pour la faune. Aire d'hivernage essentielle pour le wapiti et l'orignal, il revêt aussi de l'importance pour les petits mammifères. Ces proies, à leur tour, attirent des carnivores. De plus, ces étangs abritent une forte concentration de diverses espèces d'oiseaux, dont bon nombre ne fréquentent pas d'autres secteurs des parcs. Des oiseaux de proie comme le balbuzard pêcheur et le pygargue à tête blanche nichent ici. La loutre de rivière, une espèce considérée comme rare dans le parc, y a aussi élu domicile.

Tout grand projet de construction entrepris dans le secteur (p. ex. services publics et routes) risquerait de modifier les profils de sédimentation et d'érosion. Les aménagements futurs à proximité des étangs seront gérés de manière à garantir qu'ils n'aient pas d'incidence négative sur les ressources très particulières du secteur.

Décharge du lac Maligne

Depuis la rédaction du plan directeur de 2000, Parcs Canada gère la décharge du lac Maligne et le cours intermédiaire de la rivière du même nom de manière à ce qu'ils offrent un habitat sûr à l'arlequin plongeur. La décharge est tout particulièrement importante pour ce canard durant la période qui précède la nidification; elle fait également partie du corridor de déplacement des nichées entre les lacs Maligne et Medicine. L'arlequin plongeur possède des besoins écologiques spécialisés et un faible potentiel de reproduction; il est tout particulièrement sensible aux perturbations anthropiques.

L'activité humaine et les aménagements à proximité de la décharge seront gérés de manière à protéger l'oiseau et son habitat; la fermeture saisonnière du cours intermédiaire de la rivière Maligne aux activités récréatives sur l'eau viendra compléter ces mesures.

8.2 Réserve intégrale désignée

L'objectif de désigner ainsi une partie du parc national consiste à préserver à perpétuité le caractère sauvage de ce secteur. Seules les activités qui ne risquent pas de porter atteinte au caractère sauvage de l'endroit peuvent être autorisées à l'intérieur de la réserve intégrale désignée du parc national Jasper.

Les vastes étendues de nature sauvage protégées sont en voie de devenir une ressource rare et précieuse au Canada et dans le monde entier. Du point de vue écologique, elles doivent leur importance à leur capacité de soutenir des processus naturels et de servir d'étalons. Ce sont des espaces essentiels à la survie des espèces migratrices et des espèces ayant besoin de vastes territoires.

Une grande partie des secteurs de zone II du parc Jasper a été désignée réserve intégrale aux termes du *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada*. Seuls les aménagements limités nécessaires à l'administration du parc, à la sécurité du public et à la prestation de services de base aux visiteurs (sentiers, campings dans l'arrière-pays, refuges alpins, abris et chalets de patrouille) sont autorisés dans la réserve intégrale désignée de Jasper. L'accès motorisé n'est pas permis dans les zones désignées.

La modification des limites d'une réserve intégrale désignée ne peut se faire qu'au terme d'un processus réglementaire officiel comportant un examen public. Parcs Canada peut envisager des modifications mineures à ces limites et aux limites des secteurs de zone II aux fins de projets d'infrastructure qui permettraient de faire des gains écologiques évidents (p. ex. projets d'alimentation en eau, de traitement des eaux usées, de services publics et de communications dans les établissements d'hébergement commercial périphériques, à la station de ski Marmot Basin ou à d'autres activités) et respectent l'intention de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et des règlements afférents.

9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Une évaluation environnementale stratégique est réalisée pour tous les plans directeurs des parcs nationaux dans le but de comprendre le potentiel d'effets cumulatifs. Cette compréhension favorise une prise de décision fondée sur des preuves qui permet de maintenir ou de rétablir l'intégrité écologique au cours de la durée du plan. L'évaluation environnementale stratégique du plan directeur du parc national Jasper a tenu compte d'impacts potentiels du changement climatique, des activités locales et régionales autour du parc, de l'augmentation attendue du nombre de visiteurs et des propositions contenues dans le plan directeur. L'évaluation environnementale stratégique a évalué les impacts potentiels sur différents aspects de l'écosystème, y compris les communautés aquatiques, la végétation forestière, l'habitat montagnard et alpin, le pin à écorce blanche, les oiseaux terrestres, les carnivores, le caribou des bois et la chèvre de montagne.

Le plan directeur établit des objectifs et des cibles, par exemple, préparer des interventions pour contrer les effets du changement climatique, mettre en place des outils de gestion de la fréquentation pour protéger les ressources écologiques du parc et permettre aux processus écologiques de jouer sur les communautés végétales indigènes pour contrer les effets du changement climatique, de la fréquentation, des espèces envahissantes, des maladies et des répercussions sur la connectivité régionale.

Dans l'évaluation de l'état du parc de 2018, le résultat des indicateurs pour les glaciers, la végétation forestière, les prairies et dunes montagnardes, et le caribou des bois est médiocre, et il risque d'empirer encore en raison du changement climatique, des espèces envahissantes, des maladies et de l'activité régionale à l'extérieur du parc. Le plan directeur définit des objectifs et des cibles pour remédier à ces effets.

L'évaluation environnementale stratégique a décrit les incidences prévues sur les composantes valorisées de l'écosystème suivantes :

- **Glaciers** – Le changement climatique est le plus grand stresser environnemental qui touche les glaciers. Parcs Canada prend des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par l'opération du parc, tente de comprendre les impacts du changement climatique et diffuse ses connaissances auprès des visiteurs et de la population canadienne. La mise en œuvre du plan directeur ne devrait pas causer d'autres effets cumulatifs négatifs sur les glaciers.
- **Hydrologie** – Le changement climatique aura une incidence sur l'hydrologie dans les dix prochaines années. La mise en œuvre du plan directeur s'attaquera aux principales menaces à la connectivité aquatique et ne devrait pas causer d'effets négatifs supplémentaires sur le débit d'eau.
- **Qualité de l'eau** – Le changement climatique pourrait contribuer aux effets cumulatifs sur la qualité de l'eau. Le plan directeur précise que les eaux usées dans le parc doivent respecter les normes de Parcs Canada ou les normes provinciales applicables. La mise en œuvre du plan directeur devrait permettre de préserver la qualité de l'eau dans le parc.
- **Communautés aquatiques** – Le plan directeur offre des orientations sur la gestion des communautés aquatiques en empêchant de nouvelles espèces envahissantes et maladies de proliférer ou en limitant leur prolifération et en contrôlant les espèces envahissantes déjà présentes lorsque possible. La mise en œuvre du plan directeur devrait améliorer l'état des communautés aquatiques du parc national Jasper.
- **Milieux humides** – Le changement climatique et les espèces envahissantes sont les sources principales d'effets cumulatifs sur les milieux humides. Le plan directeur fournit des orientations visant à réduire les lacunes dans les connaissances et à protéger les parcelles d'habitat fragiles. La mise en œuvre du plan directeur devrait permettre de préserver l'état des milieux humides du parc national Jasper.

- **Végétation forestière** – Les principales sources d’effets cumulatifs sur les forêts sont la suppression des feux, les insectes, les maladies et le changement climatique. Le plan directeur comprend des cibles pour réaliser un inventaire des ressources végétales, pour utiliser le feu de manière stratégique afin de protéger les habitats clés et pour effectuer de façon régulière un suivi des espèces végétales envahissantes et exotiques. Ces cibles amélioreront la compréhension de l’étendue des changements à l’échelle du paysage dus à l’infestation par le dendroctone du pin ponderosa et facilitera la prise de décisions de gestion fondées sur des données probantes, améliorera la végétation forestière et permettra d’établir un ordre de priorité des efforts à déployer afin d’atteindre les objectifs d’intégrité écologique, respectivement.
- **Prairies et dunes montagnardes** – Ces éléments pourraient subir les effets du changement climatique ainsi que des activités d’entretien et d’exploitation des routes et de l’infrastructure de services publics existantes. Le plan directeur inclut une série de cibles visant à limiter les nouvelles perturbations de l’écosystème montagnard : inventaires, surveillance, finalisation de la *Stratégie de gestion de la végétation du parc national Jasper* et l’établissement de cibles de remise en état pour les parcelles d’habitat prioritaires. L’amélioration de la cartographie de la végétation permettra de réduire le plus possible les effets sur les parcelles d’habitat montagnard durant les évaluations des impacts à l’échelle des projets. La mise en œuvre des orientations du plan directeur devrait permettre de protéger la prairie et les dunes montagnardes dans le parc.
- **Habitat alpin** – Le changement climatique et la fréquentation sont les principaux effets cumulatifs qui nuisent à l’habitat en milieu alpin. Le plan directeur vise à inciter les visiteurs à adopter un comportement d’intendance; il ne devrait pas ajouter d’effets cumulatifs négatifs sur l’habitat en milieu alpin.
- **Pin à écorce blanche** – Les principales sources d’effets cumulatifs sur le pin à écorce blanche sont la rouille vésiculeuse, le changement climatique et les feux de forêt. La mise en œuvre du plan directeur, du programme de rétablissement et du plan d’action visant des espèces multiples du parc national Jasper viendra collectivement remédier aux principales menaces que subit cet arbre à l’intérieur du parc et imposera toutes les mesures possibles pour favoriser le rétablissement de l’espèce.
- **Oiseaux terrestres** – Le changement climatique est le principal stresser que subissent les oiseaux terrestres. La mise à jour et l’application du plan d’action visant des espèces multiples favoriseront la résilience des espèces d’oiseaux particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. La mise en œuvre du plan directeur devrait favoriser les conditions, à l’échelle du paysage, qui permettront de préserver la situation des oiseaux terrestres dans le parc.
- **Conflits entre humains et animaux sauvages** – La forte circulation routière et ferroviaire, les divers produits naturels et artificiels qui attirent les animaux sauvages ainsi que la hausse de la fréquentation risquent tous d’empirer les effets cumulatifs sur la mortalité des carnivores ainsi que les conflits entre humains et animaux sauvages. Le plan directeur contient des orientations qui permettront de gérer de manière proactive et réactive ces sources de stress et de mortalité de la faune, ainsi que d’encourager chez les animaux des comportements et une répartition plus naturels.
- **Connectivité** – Les principales sources d’effets cumulatifs sur la connectivité de l’habitat des carnivores sont les routes et les voies ferrées existantes, la fréquentation, les sentiers et l’infrastructure. Les objectifs du plan directeur incluent des approches qui visent à améliorer la connectivité à l’intérieur comme à l’extérieur du parc, là où les pressions causées par l’utilisation des terres et le changement climatique peuvent nuire aux populations d’animaux sauvages et aux processus naturels qui ne sont pas contenus à l’intérieur des limites du parc.
- **Habitat des carnivores** – La hausse de la fréquentation et le changement climatique auront une incidence sur la sécurité de l’habitat des carnivores. Le plan directeur contient des orientations sur la gestion de la fréquentation, et sa mise en œuvre permettra de garantir la protection de la sécurité de l’habitat.

- **Caribou des bois** – Deux des trois hardes restantes du parc risquent de disparaître. Les activités régionales, les activités menées dans le parc, la prédation et le changement climatique contribuent tous aux effets cumulatifs que subit le caribou. Comme le prévoit le *Programme de rétablissement du caribou des bois* (*Rangifer tarandus caribou*) *population des montagnes du Sud au Canada* (Environnement Canada, 2014), le plan directeur inclut un certain nombre de mesures visant à éliminer ces effets. Parcs Canada prendra une décision sur le lancement d'un programme d'élevage de conservation et d'augmentation de l'effectif de la harde. La mise en œuvre du plan directeur ne devrait pas causer d'effets négatifs importants sur le caribou.
- **Chèvre de montagne** – La mise en œuvre du plan directeur ne devrait pas avoir d'effets cumulatifs négatifs supplémentaires sur la chèvre de montagne, qui utilise généralement une aire de répartition bien définie. La meilleure façon d'atténuer les effets sur cette espèce est d'en tenir compte dans les activités d'exploitation du parc et dans l'évaluation des impacts à l'échelle des projets à venir.

Le plan directeur aura de nombreuses répercussions positives sur l'environnement : protection ou rétablissement de la répartition, de l'abondance et du comportement naturels des animaux sauvages; prestation d'une expérience du visiteur qui protège les ressources écologiques du parc; prévention de l'introduction d'espèces envahissantes et de maladies.

Le parc national Jasper fait partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'UNESCO. Les valeurs universelles exceptionnelles à l'origine de ce statut ont fait l'objet d'une évaluation qui a permis de confirmer que la mise en œuvre du plan directeur les protégera de manière adéquate.

Les partenaires autochtones, les intervenants et le public ont été consultés sur l'ébauche du plan directeur et le résumé de l'ébauche de l'évaluation environnementale stratégique. Les commentaires ont été pris en compte au moment de peaufiner l'évaluation environnementale stratégique et le plan directeur, le cas échéant.

L'évaluation environnementale stratégique a été réalisée conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010)* et a permis l'évaluation de la contribution du plan directeur à la *Stratégie fédérale de développement durable*. Les projets individuels entrepris pour appliquer les objectifs du plan directeur sur le site seront évalués afin de déterminer si une évaluation d'impact est requise en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* ou de toute loi lui succédant. Le plan directeur appuie les objectifs ci-après de la *Stratégie fédérale de développement durable*, notamment :

- Écologisation du gouvernement
- Terres et forêts gérées de façon durable
- Populations d'espèces sauvages en santé
- Rapprocher les Canadiens et Canadiennes de la nature
- Collectivités sûres et en santé

De nombreux effets environnementaux positifs sont attendus, et aucun effet environnemental négatif important n'est anticipé en ce qui concerne la mise en œuvre du plan directeur du parc national Jasper.